



Comité syndical du 31 janvier 2022

Sommaire

- Délibération n°2022-001 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 6 décembre 2022
- Délibération n°2022-002 du comité syndical 31 janvier 2022: Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2022-003 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Sollicitation de la mesure 19.1 du FEADeR pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027
- Délibération n°2022-004 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Demande de subvention départementale 2022 pour la poursuite de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Bresse bourguignonne
- Délibération n°2022-005 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Modification souhaitée par Terres de Bresse dans la réponse à l'appel à projets 2020 du Département (volet structurant)
- Délibération n°2022-006 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Appel à Projets Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) 2022
- Délibération n°2022-007 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Poursuite des études d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional autour de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2022-008 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Présentation du plan d'actions 2022 de l'Office de Tourisme
- Délibération n°2022-009 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Délibération n°2022-014 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Validation de l'annexe financière 2022 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Délibération n°2022-019 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Vote de la participation des communautés de communes
- Délibération n°2022-020 du comité syndical du 31 janvier 2022 : Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Délibération n°2022-021 du comité syndical du 31 janvier 2022: Adhésion au dispositif PAYFIP
- Délibération n°2022-022 du comité syndical du 31 janvier 2022: Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-001 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 6 décembre 2021

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 6 décembre 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 6 décembre 2021 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 09/02/22
et publié, affiché ou notifié le 15/02/22.*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**





COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2021– 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien (pouvoir de Mme JAILLET Claudette), M. MOREY Pascal

Délégués suppléants sans voix délibérative : M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Etaient excusés : M. BESSON Stéphane, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Assistaient à la réunion : Mme Dorothee DION chargée de mission, Mme Aurélie TOUZOT agent du Syndicat Mixte

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du précédent comité syndical
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne
- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2022 »
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2022
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER
- Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- Avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec les communes
- Mise à jour du tableau des effectifs suite à recrutement du chargé de mission LEADER
- Questions diverses

M. le Président annonce qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

M. le Président remercie tous les participants, le Journal de Saône-et-Loire et l'Indépendant. Il souhaite la bienvenue à M. Patrick LACOSTE, Maire de la commune de Ratenelle, nouvellement désigné par la Communauté de Communes Terres de Bresse.

M. Mickaël CHEVREY est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Compte-rendu du Comité syndical du 20 septembre 2021

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 20 septembre 2021.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du comité syndical du 20 septembre 2021 est validé à l'unanimité.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 7 septembre au 22 novembre 2021 :

- Dépenses :
 - Affranchissements La Poste pour une somme de 945.10€ TTC
 - Fournitures de bureau pour une somme de 639.14€ TTC
 - Achat magasin SPAR pour ateliers PNR pour une somme de 69.09€

- Ressources humaines :
 - Arrêtés portant avancement au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe pour 2 agents instructeurs

- Divers :
 - Demande de subvention pour l'achat du module de Saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme pour un montant de 10 394€.

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération n°2021-003 du 1^{er} février 2021 relative au bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et à la prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat ;*
- *Vu la convention d'initialisation CRTE 2021-2027 signée avec l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;*

- *Vu la délibération n°2021-034 du 20 septembre 2021 relative à l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Considérant les réunions du Comité de Pilotage CRTE du 12 octobre 2021 et du 22 novembre 2021 ;*
- *Considérant le débat du Comité des Partenaires organisé le 15 novembre 2021 suite à l'assemblée générale du Conseil de développement le 21 octobre 2021 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, indique que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 est appelé à succéder au contrat de ruralité 2017-2020 financé par la DSIL et la DETR (63 projets subventionnés).

Pour 2021, la convention d'initialisation de ce CRTE a permis d'identifier 70 opérations potentiellement éligibles aux différents dispositifs proposés en 2021 et 2022 par « France Relance » dont la « DSIL rénovation thermique » issue du volet européen de ce plan national et/ou aux subventions régionales du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR).

Cette convention, diffusée lors du comité syndical du 20 septembre 2021, prévoit également la création d'un Comité de Pilotage (dont la Préfecture représentée par la Sous-Préfecture et la DDT 71, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Pays et les 4 Communautés de Communes) et celle d'un Comité des Partenaires (membres du Conseil de développement) ; l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a totalement pris en charge le coût financier de l'intervention de l'agence lyonnaise du cabinet SETEC missionné par l'Etat pour l'élaboration de ce CRTE.

Les membres du « Comité de Pilotage CRTE » ont validé les enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne lors de leur réunion du 12 octobre 2021 (cf présentation du cabinet SETEC en annexe) :

1. Rénovation énergétique du bâti
2. Diminution de la consommation foncière
3. Développement de la méthanisation au regard du potentiel du territoire
4. Maintien d'une activité agricole diversifiée favorable à la préservation du paysage, à la production de bois énergie et aux filières courtes
5. Encouragement et facilitation de la mise en place de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme au regard de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et d'emploi.

Ces enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne ont également

- été communiqués à toutes les collectivités locales et à différents organismes concernés pour l'identification de projets ou d'actions phares dans le mandat 2020-2026 ;
- et fait l'objet d'un débat, le 15 novembre 2021, par le « Comité des Partenaires CRTE » suite à l'assemblée générale annuelle du Conseil de développement le 21 octobre 2021.

Les orientations stratégiques du « Projet de territoire » ont été approuvées le 22 novembre 2021 par les membres du Comité de Pilotage (cf document du cabinet SETEC en annexe) :

1. Accélérer la rénovation énergétique du bâti
2. Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local

3. Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services
4. Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi : développer l'économie circulaire
5. Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire
6. Développer des solutions de mobilités durables et inclusives.

Un CRTE 2021-2027 :

- doit être finalisé au plus tard en décembre 2021 ;
- est un outil évolutif : évolutif dans son plan d'actions, évolutif pour les opérations encore inconnues, etc.

Suite à sa délibération prise le 19 novembre 2021, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire sera signataire des CRTE ; sa participation financière se fera dans le cadre de ses différents règlements et appels à projets.

M. le Président précise que ce dispositif est une suite au contrat de ruralité.

M. Jean SIMONIN est étonné du terme « suppression » à l'action « Rechercher l'amélioration de la qualité des cours d'eau et zones humides et la suppression (ou l'aménagement) des obstacles à l'écoulement pour conforter leur potentiel d'accueil de la biodiversité » en page 13 du document annexé aux convocations et intitulé « Synthèse des enjeux et projet de territoire porté par les actions du CRTE ». A voir pour supprimer ce terme.

Mme Christine BUATOIS demande si les avenants au contrat seront annuels. M. le Président répond qu'ils seront probablement rédigés au fur et à mesure des projets proposés.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***AUTORISE le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 ainsi que tout autre document lié à ce dispositif évolutif (programmations annuelles, avenants, etc.)***

Objet : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2022 »

- *Vu l'appel à projets du dispositif "Saône-et-Loire 2022" pour l'année 2022 et notamment les modalités pour le soutien aux projets territoriaux structurants,*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. le Président informe que, comme chaque année depuis 2018, l'intervention du Département de Saône-et-Loire en faveur des projets portés par les territoires empruntera deux leviers :

- Le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités.
- Le soutien à un projet structurant, par territoire de SCoT.

L'enveloppe prévisionnelle pour 2022 est de 11 millions d'euros dont 1,5 million au titre des projets structurants.

Un projet structurant doit être en rapport avec les enjeux et priorités définies dans les documents d'orientation, doit répondre aux besoins du bassin de vie, permettre de développer l'attractivité touristique de la Saône-et-Loire, développer l'offre sportive, de santé, de mobilité, de cadre de vie...

Un seul projet structurant par territoire de SCoT peut être soutenu par an. Ce doit être un projet abouti et mûre dont la réalisation peut être de portée pluriannuelle. Il peut être porté par toute collectivité.

L'approbation du choix du projet présenté pour le bassin de vie doit faire l'objet d'une délibération de l'établissement porteur du SCoT.

Pour rappel, les projets retenus pour le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne ont été :

- en 2018 : Construction d'un accueil de loisirs à Louhans (CC Bresse Louhannaise Intercom)
- en 2019 : Construction d'un gymnase à Pierre-de-Bresse (CC Bresse Nord Intercom)
- en 2020 : Construction d'une résidence seniors à Montpont-en-Bresse (CC Terres de Bresse)
- en 2021 : Construction de trois micro-crèches à Saint-Germain-du-Bois, Mervans et Thurey (CC Bresse Revermont 71).

Il est rappelé que le projet « Construction d'une résidence seniors à Montpont-en-Bresse » pour la Communauté de communes Terres de Bresse est désormais porté par un organisme privé. La communauté de communes doit voir avec le Département s'il accepte de maintenir l'enveloppe attribuée en 2020 pour un autre projet considéré comme structurant : la construction d'un pôle enfance à Saint-Germain-du-Plain.

Pour 2022, il est proposé que le projet structurant se situe sur Bresse Louhannaise Intercom' en sachant qu'il y aura la construction d'une salle de sport par la Communauté de Communes, sur la commune de BRANGES ; son coût est estimé à un peu plus de 4 millions d'euros.

M. le Président précise que le projet est prévu « Rue du Pré du Vernay » à proximité de la salle du Marais. Il s'explique par la saturation importante des salles de sports existantes notamment à Louhans, Montret, Cuiseaux et Varennes Saint Sauveur qui ne sont plus en capacité de proposer de nouveaux créneaux horaires disponibles.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***APPROUVE pour l'année 2022 le choix du projet de construction d'une salle de sport à BRANGES, projet porté par la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom.***

Objet : Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2022

- *Considérant la rencontre régionale du 18 novembre 2021 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, dit qu'avec la clôture du contrat territorial 2018-2021 (2 036 000 euros de la Région intégralement utilisés en Bresse bourguignonne), la fin du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) 2021-2022 (plusieurs projets retenus en Bresse bourguignonne et identifiés dans la convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE : 800 000 euros notifiés pour Bresse Revermont 71, 114 216 euros pour SAINT-USUGE ainsi que d'autres demandes en cours d'instruction sur ce

« dispositif 30.16 Pays » mais aussi « Effilogis bonifié », « HABAM bonifié » et « ENVI bonifié ») et dans l'attente d'un nouveau règlement pour le « post 2021 », la consigne régionale pour le soutien financier à l'ingénierie 2022 est de se limiter à ce qui a été obtenu en 2021 soit 50% sur 0,75 ETP pour chacun des 2 postes de « chef de projet transition énergétique » et de « chargée de mission SCoT et PNR ».

La demande pour le poste lié à la santé environnementale a été de nouveau rejetée pour 2021 alors que c'est une des orientations du SRADDET. **M. le Président précise que cette incohérence a été soulignée par plusieurs territoires lors de la rencontre régionale du 18 novembre 2021. Une nouvelle demande de soutien financier pour ce poste sera donc faite pour l'année 2022.**

Les informations données par la Région lors de la rencontre régionale du 18 novembre 2021 sont :

- Un futur contrat de 7 ans à construire sur la base des objectifs du SRADDET et des préconisations de l'évaluation régionale du 2018-2021 ;
- Confirmation de la maille Pays pour cette future contractualisation 2022-2028 qui ne s'appellera plus « Cap Territoire » dans le nouveau règlement régional qui sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Régionale Plénière de janvier 2022 ;
- Une enveloppe financière régionale globale 2022-2026 sur les mêmes bases que celle du 2018-2021 (au « prorata temporis ») ;
- Une enveloppe complémentaire pour 2027-2028 après les élections municipales et intercommunales de 2026 ;
- Différenciation territoriale pour les calculs des enveloppes (investissement + ingénierie) par territoire dont la prise en compte de l'indice de fragilité INSEE ;
- 2 axes d'interventions obligatoires avec l'accompagnement des changements climatiques (au moins 30 % de l'enveloppe pour la biodiversité, l'urbanisme durable et l'alimentation de proximité) et avec l'attractivité territoriale (au maximum 50% de l'enveloppe pour les services à la population et l'économie de proximité) ;
- 3 axes optionnels avec la santé (offres de soins de 1^{er} secours, santé-environnement et actions en lien avec la feuille de route régionale), avec les mobilités (équipements, infrastructures et acquisition de matériels comme les véhicules électriques) et avec un axe particulier proposé par le territoire comme par exemple le tourisme ou la forêt ;
- Sauf cas très exceptionnel (notamment pour la santé), les projets financés seront à maîtrise d'ouvrage publique et uniquement des dépenses d'investissement (travaux)
- Les contrats 2022-2028 seront élaborés au cours du 1^{er} semestre 2022 (après le vote du nouveau règlement régional en janvier) et seront signés au cours du second semestre 2022 (au plus tard) ;
- Un point d'étape sera fait en 2024 ;
- La Région nommera un élu référent, issu de la majorité régionale, pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance du futur contrat (en binôme avec un technicien) ;
- Des éco-conditions ambitieuses avec le maintien des exigences existantes pour les bâtiments (mais prise en compte au fil de l'eau de l'entrée en vigueur de la RE 2020) et avec la pérennisation des éco-conditions appliquées dans le PAIR (30.16) pour les espaces publics ;
- A partir de 2023, les postes soutenus par le Conseil Régional devront consacrer 0,80 ETP aux missions éligibles (0,75 ETP pour la période 2018-2021) ;
- 2022 sera une année de transition pour le soutien à l'ingénierie avec la prolongation du règlement régional appliqué sur la période 2018-2021.

L'axe optionnel sur la santé ouvre donc la possibilité au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne de refaire une tentative pour le financement régional, à partir de 2022, du poste de chargée de mission.

Par application du règlement régional en vigueur depuis 2017, le soutien financier à l'ingénierie locale ne concerne pas les « *missions inéligibles suivantes* :

- *Les missions liées à l'exercice d'une compétence obligatoire (autorisation du droit des sols, PCAET « obligés »,...)*
- *Les missions de management (encadrement et animation de l'équipe, coordination, recrutements,...)*
- *Le temps dédié à l'organisation, à la préparation du budget, à la gestion administrative ou financière de la structure et au secrétariat (accueil, courrier, formalités administratives, dossiers de demande de subvention pour le fonctionnement de la structure,...)*
- *Le temps de préparation, d'animation et de présence aux réunions décisionnelles (bureaux, comité syndical). »*

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***SOLLICITE auprès du Conseil Régional, pour l'année 2022, les crédits d'ingénierie mobilisables et d'autoriser M. le Président à signer tout document lié à cette demande.***

Objet : Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER

- *Vu la délibération n°2015-037 du 28 septembre 2015 relative à la mise en place du programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » ;*
- *Vu la signature le 30 novembre 2015 de la convention d'exécution avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur ;*
- *Vu la signature le 28 juillet 2021 de l'avenant n°4 validant une nouvelle maquette financière LEADER à 1 950 000 euros de FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022 ;*
- *Considérant la réunion des membres du Comité de Programmation le 6 septembre 2021 avec la validation d'une nouvelle maquette financière LEADER à 2 264 666 euros de FEADeR qui fera l'objet d'un futur avenant n°5 ;*
- *Considérant les nouvelles dates de fin de gestion LEADER proposées le 20 septembre 2021 par les Vice-Présidents du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et qui seront intégrées dans le futur avenant n°5 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021,*

M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, indique que dans le cadre de la convention LEADER, « *la structure porteuse du GAL s'engage à maintenir tout au long de la période de la mise en œuvre de la convention des moyens humains suffisants, soit un minimum de 1,5 ETP dédiés à LEADER pour lui permettre de mener à bien sa stratégie et d'assurer les tâches d'animation et de gestion. Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la présente convention* ».

Alors que le FEADeR 2014-2020 a été prolongé pour les années 2021 et 2022 (avec une fin définitive de gestion repoussée de 2023 à 2025), les dotations complémentaires obtenues en 2021 pour la Bresse bourguignonne ont permis de rajouter 191 166 euros (par application d'un plafond de 25%

aux 764 666 euros supplémentaires) pour le fonctionnement et l'animation du GAL LEADER (communication et évaluations incluses).

Les dépenses éligibles sont, principalement, les frais de personnel (salaires et charges), les frais de déplacement, les études et la communication ; les frais de structures sont inéligibles.

Le temps de travail de chaque agent mobilisé devra faire l'objet d'un suivi horaire quotidien ; document obligatoire pour les demandes de paiements et pour les contrôles, sur pièce ou sur place, de l'organisme payeur ou d'un mandataire envoyé par la Commission Européenne. En cas d'anomalie constatée, le bénéficiaire fait l'objet d'une déchéance complète de la subvention attribuée.

Les agents seront amenés à se déplacer chez les porteurs de projets, les partenaires, les cofinanceurs et lorsque des journées d'informations seront organisées.

L'ingénierie 2022 du Groupe d'Action Locale LEADER respectera le 1,5 ETP obligatoire comme cela est inscrit dans le programme signé le 30 novembre 2015 :

- 0,25 ETP pour le chef de projet
- 0,75 ETP pour le chargé de mission ou la chargée de mission
- et 0,5 ETP pour la gestionnaire

Le coût total de l'ingénierie 2022 dédiée à LEADER est de 78 767.71 euros dont l'adhésion annuelle à LEADER France (à inclure dans les 15% de coûts indirects éligibles), les salaires chargés des agents, les coûts indirects autorisés et les frais de déplacement. Conformément à la réglementation européenne, le FEADeR LEADER est sollicité à hauteur de 80% appelé par 20% d'autofinancement de l'employeur.

M. le Président précise que le poste chargé de mission LEADER est toujours vacant suite à des auditions infructueuses organisées en juillet et en novembre 2021. Une nouvelle offre d'emploi a été publiée.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***SOLLICITE, auprès de l'autorité de gestion, les crédits de la sous mesure 19.4 « soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation » du FEADeR pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER,***
- ***AUTORISE M. le Président à signer tout document lié à cette demande,***
- ***et AUTORISE l'autofinancement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à appeler en contrepartie du FEADeR, qui pourra être majoré, le cas échéant.***

| |
|--|
| Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022 |
|--|

- *Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les lois du 2 mars 1982 relatives aux droits des libertés des communes, des départements et des régions, complétées par la loi du 6 février 1992 et son article 11 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. le Président rappelle que l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire lorsqu'un Syndicat Mixte comprend au moins une ville de plus de 3 500 habitants.

Sur la base d'une analyse chiffrée annexée aux convocations, il fait part des réalisations provisoires du budget 2021 du Syndicat Mixte.

Pour l'année 2022, les projets sont les suivants :

Pour la compétence tourisme, Mme Christine BUATOIS, Présidente de l'OT explique que l'EPIC-Office de Tourisme poursuivra le travail mené avec la MASCOT Bourgogne-Franche-Comté sur la rédaction et la mise en œuvre d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information sur le territoire. Des fiches « projets » seront rédigées et permettront de définir des actions prioritaires à mener à court et moyen terme.

Après la définition des clientèles cibles, l'Office de Tourisme devra travailler sur le positionnement « marketing » de la destination « Bresse bourguignonne », en lien avec les politiques départementales et régionales et adapter ses actions de promotion, et sa communication graphique.

Sur la mission promotion/communication, et pour poursuivre la dynamique engagée en 2021, la création de e-brochures pour les hébergements, restaurants et animations, alimentées par la base de données régionale « Décibelles Data » sera poursuivie. Un magazine pratique sera réalisé et permettra de mettre en avant la richesse de l'offre touristique tout en conservant les informations pratiques.

L'Office de Tourisme prolongera son partenariat avec Weebnb afin de proposer aux hébergeurs touristiques partenaires, une solution leur permettant de diffuser leurs disponibilités sur le site Internet de l'Office de Tourisme (et celui de Destination Saône-et-Loire), synchroniser leurs calendriers avec les autres plateformes, type Airbnb, Booking, ... et pour ceux qui le souhaitent, de bénéficier d'un site Internet.

Comme en 2020, et compte tenu du contexte sanitaire, l'année 2021 a été marquée par une hausse des demandes liées aux activités de loisirs et notamment la pratique de la randonnée pédestre et du cyclotourisme. Ainsi, l'Office de Tourisme poursuivra ses efforts en 2022 sur ces thématiques en participant au Salon du Randonneur à Lyon, en éditant une carte d'appel « Randonnées en Bresse bourguignonne », et en facilitant l'accès à l'offre de randonnées et de circuits de cyclotourisme sur son site Internet mais également sur les sites et applications dédiées.

Dans une optique de qualification de l'offre, l'Office de Tourisme apportera son conseil aux communes (ou communautés de communes) situées sur la voie verte la Bressane, pour la mise en place d'une signalétique visant à indiquer depuis la voie verte, les services, commerces et sites de loisirs à proximité de la voie verte.

Sur cette mission de développement des filières, l'Office de Tourisme étudiera avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne les possibilités de mise en place d'un nouveau contrat de développement fluvestre pour la Seille navigable, en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Après le renouvellement en 2021 de la Marque Qualité Tourisme, l'Office de Tourisme travaillera à l'amélioration continue de ses services, en mettant en œuvre les pistes d'amélioration soulevées lors des audits, complet et mystère.

L'accompagnement des prestataires dans la qualification de leur offre sera poursuivi grâce à plusieurs actions, notamment la Charte Confiance Accueil et le Bress'Pass et l'organisation de la 3ème édition des Trophées du Tourisme en Bresse bourguignonne.

En termes d'animations, l'Office de Tourisme souhaite reconduire l'organisation de Garçon, la note ! en juillet et août, en partenariat avec les restaurants, et cafés de la Bresse bourguignonne en augmentant le nombre de concerts (16 concerts). Il poursuivra également l'organisation des mardis gourmands et jeudis insolites et son programme de visites guidées en saison estivale. De nouvelles animations seront mises en place telles que le Festival de la Corniotte au printemps et la participation aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

Concernant la taxe de séjour, et malgré le contexte sanitaire défavorable depuis 2020, la baisse du montant des recettes de taxe de séjour a été limitée, grâce notamment à la bonne fréquentation des gîtes et meublés lors de la saison touristique, au reversement par les opérateurs numériques (plateformes de location) et à la mise en œuvre de la procédure de taxation d'office.

Pour 2022, le contexte sanitaire toujours incertain rend l'évaluation du produit de la taxe de séjour particulièrement difficile. Il convient donc d'être prudent sur l'évaluation des recettes, l'activité touristique pouvant être fortement impactée par les différentes mesures prises pour lutter contre la propagation du virus Covid-19.

Dans l'optique d'une optimisation du produit de la taxe de séjour, le Syndicat Mixte pourrait s'équiper dès 2022 d'un logiciel de gestion et de déclaration de taxe de séjour en ligne qui aura pour but de faciliter les déclarations des hébergeurs, le suivi des reversements par l'Office de Tourisme et le Syndicat Mixte, et qui permettra d'améliorer l'observation de l'activité touristique sur la Bresse bourguignonne. Le coût prévisionnel d'un tel outil, dépendant de la durée d'engagement, est compris entre 8 500 € et 12 630 € sur l'année 2022 (investissement et fonctionnement) puis entre 1 590 € et 2 940 € par an les années suivantes.

La part des cotisations intercommunales dédiées à la compétence tourisme devra être revue pour faire face à cette nouvelle dépense d'investissement et maintenir la subvention allouée à l'Office de Tourisme pour la réalisation de l'ensemble de ses missions (234 500 euros en 2021).

Concernant la compétence « SCoT », M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué au projet de Parc Naturel Régional et à l'aménagement du territoire, dit qu'il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du SCoT à travers les documents d'urbanisme de proximité (Carte communale, PLU et PLUi) et représenter le territoire de la Bresse bourguignonne lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement.

Ainsi, la chargée de mission SCoT accompagne les communes qui le souhaitent dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Elle participe également aux réunions des personnes publiques associées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et rédige les avis techniques en phase de consultation. En 2022, les révisions ou élaborations de documents d'urbanisme identifiés sont les suivants :

- Sur le territoire de la Bresse bourguignonne : PLUi Terres de Bresse, PLU de Pierre-de-Bresse, Montret et Cuiseaux, cartes communales de Sagy, Varennes-Saint-Sauveur, Flacey-en-Bresse, Condal.
- En dehors du territoire : SCoT Bresse Val de Saône, SCoT Mâconnais-Tournugeois et PLUi de la Plaine jurassienne.

Elle représente le Syndicat mixte dans les réunions de réseaux SCoT régionaux ou départementaux et lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement. Les projets identifiés pour 2022 sont :

- La conférence des SCoT - créée par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience – dont l’objectif est de proposer une territorialisation des objectifs de « Zéro artificialisation nette »,
- la modification du Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) de la région Bourgogne-Franche-Comté suite à la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La mise en œuvre d’une évaluation du SCoT est à prévoir fin 2022, en application de l’article L143-28 du Code de l’Urbanisme qui indique que, 6 ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, le Syndicat mixte devra procéder à une analyse des résultats de l’application du schéma, notamment en matière d’environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l’espace, de réduction du rythme de l’artificialisation des sols et d’implantations commerciales. Ce bilan devra aboutir, dès 2023, au choix de maintenir le SCoT, de le modifier ou de prévoir une révision générale.

Concernant le projet d’un PNR autour de la Bresse bourguignonne, la phase d’étude d’opportunité se termine. Les résultats seront présentés en début d’année au Comité syndical. S’il est décidé de poursuivre les études, la phase B d’étude de faisabilité sera enclenchée. Elle devra répondre aux questions suivantes :

- Où en sommes-nous par rapport aux critères de qualité d’un PNR ?
- Quels sont les enjeux à considérer ?

Cette phase, d’un montant prévisionnel de 38 190 € TTC sur la base d’un périmètre d’étude de 100 communes, assorti d’un forfait de 4 020 € TTC par tranche de 10 communes supplémentaires, fera l’objet d’une nouvelle demande de subvention auprès de la Région, si elle est enclenchée.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, de la prise en compte du SRADDET et du suivi des études PNR, un dossier de demande de subvention du poste de chargé de mission SCoT sera déposé auprès de la Région pour financement de 50 % de 0,75 ETP, soit un montant d’environ 25 000 €.

Le financement de ce poste par le Conseil Régional pour l’année 2021 a vu le versement d’un premier acompte de 12 700 euros en mai. Le solde de la subvention de 12 517 euros sera sollicité début 2022.

L’instruction des demandes d’urbanisme issue de l’habilitation statutaire pour la mise en place d’une prestation de service pour l’application du Droit des sols ou ADS, est liée à la compétence Aménagement et SCoT mais fait l’objet d’un budget annexe. Comme convenu dans la convention avec les communes, M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué au projet de Parc Naturel Régional et à l’aménagement du territoire, précise que le financement pour 2022 sera à actualiser avec les 50 communes signataires. Depuis 2018, le nombre d’agents instructeurs est stable soit 5 agents ce qui représentera 4,7 ETP (Equivalent Temps Plein) en 2022.

Les dépenses prévues en 2022 sont les suivantes :

- Salaires et charges des agents instructeurs.
- Coût de l’assistance, de la maintenance et de l’hébergement des 3 logiciels d’aide à l’instruction – Next’ADS, le module de dématérialisation et X’map - pour un montant de 10 000 €. Ces logiciels sont mis gratuitement à la disposition des communes qui en font la demande. A ce jour une trentaine de communes utilisent les logiciels Next’ADS et X’map et

une quarantaine de communes ont fait le choix d'utiliser le module de dématérialisation pour satisfaire aux exigences du 1^{er} janvier 2022.

- Mise à jour des données (cadastre 2021, nouveaux PLU, orthophotos...) pour 2 000 €.
- Renouvellement de l'abonnement à la lettre « Urbanisme pratique », publication bimensuelle des jurisprudences en urbanisme (650 €/an).

En recette, le versement de la subvention de l'Etat pour l'achat du module de dématérialisation des ADS et les formations suivies par les agents d'un montant de 10 000 € est attendue pour 2022.

M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, prend la parole.

Le Syndicat Mixte est également compétent en matière de développement local avec une année 2022 de transition. Ainsi, le temps de travail du chef de projet sera :

- 0,75 ETP sur le « post contrat territorial 2018-2021 » financé à 50% (taux max) par le Conseil Régional (confirmation lors de la rencontre régionale du 18 novembre 2021)
- 0,25 ETP sur LEADER financé à 80% par la sous-mesure 19.4 du FEADeR.

Celui du chargé de mission ou de la chargée de mission sera :

- 0,75 ETP sur LEADER financé à 80% par la sous-mesure 19.4 du FEADeR
- 0,25 ETP sur l'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027 potentiellement financé à 80% par la sous-mesure 19.1 du FEADeR (à vérifier le 16 décembre 2021 lors de la présentation régionale de l'appel à projets 19.1).

Après 2 échecs en juillet et octobre 2021 pour le poste vacant, une nouvelle audition a eu lieu le 10 novembre 2021.

Le temps de travail de la gestionnaire (0,7 ETP) reste identique avec

- 0,5 ETP LEADER financé à 80% par la sous-mesure 19.4 du FEADeR
- 0,2 ETP administratif sans financement extérieur.

En 2022, et comme cela est le cas depuis 2016 (hormis les périodes de vacance de poste), le 1,5 ETP LEADER contractualisé le 30 novembre 2015 sera respecté : 0,25 + 0,75 + 0,5 ; Il en est de même pour le 0,75 ETP obligatoire concernant le post contrat territorial 2018-2021.

Pour le programme européen LEADER financé par le FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022, il faudra poursuivre le travail de pré-instruction des dossiers incomplets transmis par les porteurs de projets dont :

- La création d'une piste cyclo-pédestre par Terres de Bresse (pour un coût de 1 750 000 euros annoncés lors de la réunion de travail du 27 septembre 2021) ;
- La rénovation énergétique de la salle polyvalente de VARENNES-SAINT-SAUVEUR (950 000 euros le 29 septembre) ;
- Et la rénovation énergétique de la salle des fêtes de BRIENNE (400 000 euros le 20 octobre 2021).

M. Pascal COUCHOUX et M. Jean-Michel LONGIN prennent la parole pour rappeler la complexité du dispositif.

Avec les autres demandes de subvention déjà identifiées comme l'acquisition d'un véhicule électrique par le SIVOM du Louhannais, les animations annuelles de l'OPAH Bresse Louhannaise Intercom' ainsi que les dépenses d'ingénierie du GAL LEADER (dont l'évaluation finale), l'objectif est d'attribuer la totalité des 2 264 666 euros de ce FEADeR (1 261 238,89 euros programmés au 6

septembre 2021) ; la pré-instruction des dossiers LEADER ne s'est malheureusement pas simplifiée en particulier pour ceux des salles des fêtes avec l'application du nouveau régime d'aide « *Infrastructures récréatives multifonctionnelles* ». Un futur avenant n°5 va préciser les dates de fin de gestion LEADER notamment pour les ultimes paiements ; 516 382,24 euros ont déjà été versés aux bénéficiaires avec 2 ans de retard dans l'instruction régionale des demandes de paiement (en octobre 2021, un bénéficiaire a été obligé de modifier sa demande de paiement envoyée en juillet 2019 à la Région). En outre, il faudra écrire la candidature LEADER 2023-2027 conformément au futur cahier des charges de l'appel à candidatures qui sera voté en séance plénière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté ; sous réserve d'éligibilité, ce temps de travail est finançable par la sous-mesure 19.1 du FEADeR dans le cadre d'un futur appel à projets mais pas la 19.4 qui est exclusivement consacrée au LEADER actuel. Cette candidature devra respecter les « fondamentaux LEADER » :

- Une stratégie locale de développement
- Une démarche ascendante
- Un laboratoire d'idées en termes d'innovations et d'expérimentations
- Une obligation de cofinancement public pour les porteurs de projets
- Un partenariat local public privé organisé au sein d'un Comité de Programmation
- De la coopération inter-territoriale et transnationale
- Et un travail en réseau au niveau régional, national et européen.

Une rencontre régionale, qui est finalement programmée pour le 16 décembre 2021, doit permettre d'avoir des informations sur l'appel à projets 19.1 (calendrier, dépenses éligibles, etc.) et sur l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 (calendrier, taille des territoires, thématique imposée, circuit de gestion, etc.)

Pour le compte du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, les versements FEADeR attendus au titre de LEADER sont ceux de l'ingénierie GAL 2020 (63 339.78 euros programmés le 17 février 2020 et à réajuster avec les arrêts de travail COVID) et la plaquette de communication (653.76 euros attendus). Le dossier envoyé en décembre 2020 pour l'ingénierie 2021 est en attente d'instruction régionale suite aux échecs de recrutement pour le poste de chargé de mission LEADER. Il y aura un dossier similaire à envoyer en décembre 2021 pour l'ingénierie 2022 du GAL LEADER (1,5 ETP obligatoire).

Pour la suite du contrat territorial 2018-2021 (2 036 000 euros intégralement utilisés) et du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (800 000 euros notifiés au titre du PAIR pour Bresse Revermont 71, 114 216 euros pour SAINT-USUGE ainsi que d'autres demandes en cours d'instruction sur ce « dispositif 30.16 Pays » mais aussi sur « Effilogis bonifié », « HABAM bonifié » et « ENVI bonifié »), le Conseil Régional, lors de sa rencontre du 18 novembre 2021 à BESANCON, a fait plusieurs annonces :

- Un futur contrat de 7 ans à construire sur la base des objectifs du SRADDET et des préconisations de l'évaluation régionale du 2018-2021 ;
- Confirmation de la maille Pays pour cette future contractualisation 2022-2028 qui ne s'appellera plus « Cap Territoire » dans le nouveau règlement régional qui sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée régionale Plénière de janvier 2022 ;
- Une enveloppe financière régionale globale 2022-2026 sur les mêmes bases que celle du 2018-2021 (au « prorata temporis ») ;
- Une enveloppe complémentaire pour 2027-2028 après les élections municipales et intercommunales de 2026 ;

- Différenciation territoriale pour les calculs des enveloppes (investissement + ingénierie) par territoire dont la prise en compte de l'indice de fragilité INSEE ;
- 2 axes d'interventions obligatoires avec l'accompagnement des changements climatiques (au moins 30 % de l'enveloppe pour la biodiversité, l'urbanisme durable et l'alimentation de proximité) et avec l'attractivité territoriale (au maximum 50% de l'enveloppe pour les services à la population et l'économie de proximité) ;
- 3 axes optionnels avec la santé (offres de soins de 1^{er} secours, santé-environnement et actions en lien avec la feuille de route régionale), avec les mobilités (équipements, infrastructures et acquisition de matériels comme les véhicules électriques) et avec un axe particulier proposé par le territoire comme par exemple le tourisme ou la forêt ;
- Sauf cas très exceptionnel (notamment pour la santé), les projets financés seront à maîtrise d'ouvrage publique et uniquement des dépenses d'investissement (travaux)
- Les contrats 2022-2028 seront élaborés au cours du 1^{er} semestre 2022 (après le vote du nouveau règlement régional en janvier) et seront signés au cours du second semestre 2022 (au plus tard) ;
- Un point d'étape sera fait en 2024 ;
- La Région nommera un élu référent, issu de la majorité régionale, pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gouvernance du futur contrat (en binôme avec un technicien) ;
- Des éco-conditions ambitieuses avec le maintien des exigences existantes pour les bâtiments (mais prise en compte au fil de l'eau de l'entrée en vigueur de la RE 2020) et avec la pérennisation des éco-conditions appliquées dans le PAIR (30.16) pour les espaces publics ;
- A partir de 2023, les postes soutenus par le Conseil Régional devront consacrer 0,80 ETP aux missions éligibles (0,75 ETP pour la période 2018-2021) ;
- 2022 sera une année de transition pour le soutien à l'ingénierie avec la prolongation du règlement régional appliqué sur la période 2018-2021.

Après avoir signé la convention d'initialisation d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le Pays de la Bresse bourguignonne, nouveau dispositif de l'Etat appelé à remplacer le contrat de ruralité 2017-2020 (63 projets financés par la DSIL ou la DETR), le Conseil Régional a également confirmé, le 18 novembre 2021, que les CRTE ne correspondent pas à sa future politique territoriale 2022-2028.

Pour l'ingénierie 2022, il sera demandé 25 000 euros (plafond) au Conseil Régional. Le solde de la subvention ingénierie 2021 pour 12 500 euros sera à solliciter en début d'année 2022 en sachant qu'un premier acompte de 12 500 euros a été versé le 21 mai 2021.

M. Jean SIMONIN, Vice-Président délégué au Contrat Local de Santé poursuit :

Pour les actions liées à la santé : 1 ETP financé à 50% par l'ARS, Agence Régionale de Santé soit environ 20 500 euros pour 2022. il faudra comme les années précédentes prévoir un budget qui puisse permettre l'organisation de quelques événements comme ceux qui ont eu lieu les autres années: éléments de convivialité pour au moins 2 temps forts dans l'année, coût de l'assurance et quelques fournitures dans le cadre d'Octobre rose, complément dans le cadre du projet « Premiers secours » et semaine d'information en santé mentale sous réserve qu'ils puissent être mis en place (l'épidémie de COVID19 a engendré l'annulation de plusieurs actions début 2021 qui n'ont pu être reprogrammés en 2021 du fait du congé maternité de la chargée de mission qui n'a pas été

remplacée), frais d'organisation et de réception pour les assemblée plénière du CLS (Contrat Local de Santé) et CLSM (Contrat Local de Santé Mentale) soit un budget d'environ 3 000 euros.

En 2020 et 2021, plusieurs projets ont été impactés par la COVID 19 et le congé maternité de la chargée de mission ce qui a donné lieu à l'annulation d'actions qui avaient été financée par l'ARS BFC ou la conférence des financeurs. Par conséquent, les sommes engagées par ces financeurs seront déduites de nos prochaines demandes de subvention. Il faudra en tenir compte.

Le CLS ayant été signé le 18 juillet 2019 et la charte constitutive du conseil local en santé mentale ayant été signé le 27 mars 2019, il convient désormais de mettre en place au cours des 5 prochaines années les actions inscrites dans ces documents. Une évaluation annuelle sera réalisée et présentée en assemblée plénière. Par ailleurs, comme convenu lors de la signature du CLS et en accord avec l'ARS au niveau du timing, des groupes de travail concernant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées vont être progressivement mis en place comme cela était prévu.

S'agissant de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT), M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué au projet de Parc Naturel Régional et à l'aménagement du territoire, explique que les élus référents nommés lors du comité syndical du 20 septembre 2021 ont été réunis le 28 octobre 2021. Lors de cette réunion, le CPIE Bresse du Jura a annoncé un besoin prévisionnel de 52 000 euros pour l'année 2022 soit 78 centimes par habitant pour les Communautés de Communes. Le 8 novembre 2021, le CPIE a envoyé une fiche dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec un montant de 317 500 euros pour 3 ans (2022, 2023 et 2024) ; coût qui se rapproche de ceux annoncés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (380 000 euros pour 3 ans) et du Lédonien (250 000 euros pour 2 ans). Dans son plan de financement prévisionnel, le CPIE envisage un autofinancement de 17 500 euros et de mobiliser le Plan National de l'Alimentation (PNA) pour 100 000 euros (issus du Ministère de l'Agriculture en partenariat avec celui de la Santé), le Programme Régional de l'Alimentation (PRAlim) pour 50 000 euros (issus de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec l'ARS) et des Fondations pour 100 000 euros ; la participation attendue des 4 Communautés de Communes est de 50 000 euros sur 3 ans soit 16 666 euros par an soit 25 centimes par habitant. Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne peut également envisager de mobiliser l'appel à projets 2022 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire à hauteur de 40% d'un plafond de dépenses éligibles à 20 000 euros soit une subvention maximale de 8 000 euros.

Si des dépenses sont engagées en 2022 pour l'émergence d'un PAT, la cotisation intercommunale en matière de développement local ne pourrait pas rester à 1,90 € par habitant (1,56 en cotisation historique du Pays inchangé depuis 2005 + 0,34 d'augmentation en 2021 pour financer le poste de chargée de mission santé).

Au vu des éléments financiers transmis par le CPIE le jour-même, les élus disent que la mise en place d'un PAT doit être retravaillée.

En effet, la date limite d'engagement fixée au 17 décembre 2021 pour solliciter la labellisation de l'Etat semble prématurée vu l'état d'avancement du dossier.

Les élus confirment qu'ils doivent continuer à travailler sur cette thématique dont les bénéficiaires seront nombreux pour le territoire en termes d'économie, de production agricole, de santé publique, tout en étant vigilant :

- au coût : en analysant la possibilité de réaliser ce travail en interne puis en ciblant certaines actions à appliquer en priorité cette année.

Sans financer d'études portant sur des préconisations évidentes et / ou non-réalisables car non adaptées aux communes et aux producteurs.

- au contenu du futur PAT qui devra refléter les souhaits et les attentes du territoire sans exigences excessives (au niveau du Bio surtout comme certains PAT donnés comme exemple).

S'agissant du fonctionnement administratif du Syndicat mixte, M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, explique que comme chaque année, les agents en charge de l'ADS et du SCoT consacreront plusieurs jours par an à l'organisation des réunions décisionnelles, aux obligations légales comme la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines, la diffusion du rapport d'activité 2021, aux relations avec des partenaires comme le Centre de Gestion et le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Pour les frais généraux, il s'agira de prendre en compte les coûts financiers liés aux arrêtés de promotion et d'avancement pris en 2021 et à prendre en 2022 pour les agents titulaires.

Concernant les équipements informatiques, il s'agira de :

- Remplacer le disque dur du portable de la chargée de mission Santé pour augmenter la rapidité de l'appareil.
- Changer 2 postes de travail pour les agents instructeurs ou remplacer le disque dur de ces 2 postes pour un fonctionnement optimal en Windows 10.
- Acheter un écran tactile au format A0 pour travailler sur les grands plans (environ 2 000 €) dans le cadre de dématérialisation des ADS et notamment la possibilité pour le pétitionnaire de déposer les demandes de permis en ligne à partir du 1er janvier 2022.

Deux agents pourraient également être équipés de téléphone portable (ils utilisent leur téléphone personnel à l'heure actuelle) et des abonnements correspondants pour un montant de 900€.

Le comité syndical prend acte de ces décisions de ce débat d'orientation budgétaire.

Objet : Avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec les communes

- *Vu les délibérations n°2015-019 du 8 juin 2015, n°2016-007 du 8 février 2016 et n°2021-0026 du 26 avril 2021 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;*
- *Vu le Code des Relations entre le Public et l'administration et notamment les articles L112-8 et suivants ;*
- *Considérant les conventions de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et les communes instruites ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

Dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, M. le Président informe que le Syndicat mixte a proposé aux 50 communes qu'il accompagne pour l'instruction des demandes d'urbanisme, un module permettant de satisfaire à l'obligation d'offrir une saisine par voie électronique (SVE) de ces demandes à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'évolution du logiciel et son module permettra aussi de dématérialiser tout ou partie du processus de l'instruction notamment via une connexion à PLAT'AU, Plateforme d'échange des Autorisations d'Urbanisme, bien qu'aucune des 50 communes n'y soit obligée par la loi.

A ce jour, une quarantaine ont formulé le souhait d'utiliser cet outil à partir du 1^{er} janvier 2022. Ainsi, il convient de faire évoluer la convention entre le Syndicat et chacune des communes sous la forme d'un avenant «Logiciels d'aide à l'instruction et modules pour la dématérialisation des ADS » tel qu'annexé aux convocations.

Une formation sera d'ailleurs organisée début janvier 2022 pour initier les secrétaires de mairie qui n'avaient pas accès au logiciel jusqu'ici.

Il est proposé également de communiquer de manière collective sur cet outil attendu par les professionnels en :

- Créant un portail web unique pour le dépôt des permis en ligne sur l'ensemble des 37 communes : <https://urbabressebourguignonne.sirap.fr>. Chaque commune pourra utiliser également une adresse dédiée sous la forme : https://urbabressebourguignonne.sirap.fr/#0code_insee_commune (ex : <https://urbabressebourguignonne.sirap.fr/#071158>)
- Adressant un courriel à l'ensemble des professionnels (notaires, constructeurs, géomètres, agences immobilières, architectes) du territoire afin de leur expliquer comment utiliser ce nouvel outil.

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

- ***AUTORISE le Président à signer l'avenant annexé pour définir les termes de la mise à disposition d'un logiciel d'instruction des actes d'urbanisme et de son module de Saisine par Voie Electronique.***

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs concernant le poste de chargé de mission LEADER

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le tableau des effectifs mis à jour par délibération n°2021-038 ;*
- *Considérant la fiche de poste du chargé de mission LEADER ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;*

M. Le Président explique que le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne cherche à recruter un chargé de mission LEADER depuis le printemps. Il rappelle que plusieurs jurys de recrutement ont été infructueux.

Afin de correspondre au profil des missions du poste, il faudrait transformer ce poste qui était historiquement sur un cadre d'emploi d'ingénieur vers un cadre d'emploi d'attaché. Le poste garde le même intitulé. Le nouveau tableau des effectifs serait donc le suivant avec la création d'un poste sur un cadre d'emploi d'attaché :

| Cadres d'emplois | Emplois ouverts | Quotité de temps de travail | Effectifs | Libellé du poste |
|---|--------------------|-----------------------------|-----------|---------------------------------|
| Attaché principal | 1 | 1 | 1 | Chargé de projet |
| Ingénieur principal | 1 | 1 | 1 | Chargé de mission SCoT |
| Ingénieur | A supprimer | 1 | 0 | Chargé de mission LEADER |
| Attaché | 1 | 1 | 1 | Chargé de mission LEADER |
| Attaché | 1 | 1 | 1 | Chargé de mission santé |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 1 | 0,7 | 1 | Gestionnaire de dossier |
| Sous total | 5 | | 5 | |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 2 | 1 | 2 | Instructeur ADS |
| Rédacteur | 1 | 1 | 1 | Instructeur ADS |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 2 | 1 | 2 | Instructeur ADS |
| Sous total | 5 | | 5 | |

Le poste d'ingénieur sera supprimé ultérieurement, l'avis du Comité technique étant requis.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **ADOpte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15/12/2021. Il n'y a pas d'impact budgétaire**

Questions diverses

- **Point d'étape sur les études préalables du projet de PNR suite au comité de pilotage du 23 novembre 2021**

Via un diaporama, M. Didier LAURENCY et Mme Dorothée DION rappellent tout d'abord l'organisation de la concertation faite au sein du territoire et des territoires voisins au début de l'étude, puis les grands enjeux identifiés lors de cette étape :

- enjeux d'attractivité en matière de protection et de gestion des patrimoines, d'aménagement, d'accueil et d'éducation, d'innovation et d'expérimentation.
- enjeux agricoles en matière de protection et de gestion des patrimoines, de développement économique avec le soutien aux agriculteurs.

Concernant le périmètre : inquiétudes et craintes côté Ouest du territoire. Travail à approfondir avec l'Ain et le Jura.

Puis suite aux 3 ateliers débat réalisés fin septembre et début octobre avec une participation totale d'environ 90 personnes, ils présentent :

- Une expertise patrimoniale mettant en valeur le patrimoine naturel, l'image de la ruralité et des traditions incarnées dans les paysages et le patrimoine culturel à fort impact d'identification avec le langage, la gastronomie et l'artisanat.

- Les plus-values apportées par un Parc.
- Les possibilités de périmètres avec au maximum 194 communes, 13 intercommunalités et 2 régions dans une logique de valorisation de la ruralité sous toutes ses formes.

M. le Président dit que le nombre de communes est assez important et qu'il fera augmenter le prix de la phase 2 si elle est enclenchée car le financement du bureau d'étude dépendait du nombre de communes du périmètre retenu. En considérant que certaines sont de taille très réduite, à voir si une négociation tarifaire est possible avec le prestataire.

A voir également à quelle hauteur le conseil régional continuera à soutenir financièrement ce projet.

Après cette présentation, M. le Président demande l'avis général du comité syndical pour la poursuite ou non de l'étude via la phase 2. Cet avis est encore nuancé.

Plusieurs élus rappellent qu'une exposition itinérante présentant le projet de parc a été réalisée par l'association « Les Amis du Parc » Elle met en valeur les capacités du territoire à porter un tel projet et introduit des pistes d'actions à mettre en œuvre pour contribuer au développement durable du territoire.

La date prévue pour la prochaine réunion du comité syndical est le lundi 31 janvier 2022 à 17h30 avec une réunion du bureau le lundi 17 janvier 2022 à 17h30.

L'un des points à l'ordre du jour est le vote du budget 2022.

Fin de la séance : 20h00

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 23 novembre 2021 au 17 janvier 2022 :

• Dépenses :

- Affranchissements La Poste pour une somme de 396,57 €
- Fournitures de bureau pour une somme de 560,04 €
- Frais de réception réunions Santé et PNR pour une somme de 25,24€

• Ressources humaines :

- Arrêté portant recrutement d'un agent instructeur sur un emploi de rédacteur, suite à réussite au concours

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022.*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Anthony VADOT**
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022– 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37 L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35
Date de la convocation : 24/01/2022
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-003 : Sollicitation de la mesure 19.1 du FEADeR pour le soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027

- Vu la délibération n°2021-045 du 6 décembre 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2022 ;
- Considérant les rencontres régionales LEADER des 10 et 16 décembre 2021 organisées par l'autorité de gestion du FEADeR ;
- Vu l'appel à projets « Mesure 19.1 FEADeR » publié le 6 janvier 2022 par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour le soutien préparatoire aux candidatures LEADER 2023-2027 ;
- Vu les précisions régionales apportées le 12 janvier 2022 sur le futur appel à candidatures LEADER 2023-2027 ;
- Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;

La mesure 19.1 du FEADeR 2014-2020 prolongé pour les années 2021 et 2022 est un soutien à l'ingénierie mobilisée exclusivement pour élaborer la candidature LEADER 2023-2027. Cette ingénierie peut être mobilisée de différentes manières :

- Recrutement
- Mobilisation d'une ingénierie en interne (minimum 6 mois pour ¼ ETP à minima)
- Prestataire extérieur

Les dépenses éligibles sont uniquement les :

- Coût lié au recrutement d'un prestataire extérieur pour l'élaboration de la candidature
- Frais de rémunération (salaire brut et charges patronales)

Les autres dépenses ne sont pas éligibles comme les frais de déplacements, les outils de communication, etc.

Le type et le montant du soutien sont :

- Une subvention
- Un plafonnement de l'assiette éligible à 20 000 euros soit une aide LEADER plafonnée à 16 000 euros
- Un taux d'aide publique de 100%
- Un taux de cofinancement de 80%

Les dates de l'appel à projets 19.1 diffusé le 6 janvier 2022 par le Conseil Régional sont :

- Dépôt minimal d'un dossier (formulaire et pièces annexes) au plus tard le vendredi 28 janvier 2022
- Dépenses éligibles à partir du lundi 7 février 2022
- Enregistrement d'un dossier complet au plus tard le mardi 15 mars 2022
- Conventonnement au plus tard en février 2023
- Et paiement au plus tard le 31 décembre 2025.

La date limite de dépôt d'un dossier de candidature LEADER 2023-2027 étant le 29 juillet 2022, la mesure 19.1 concerne les dépenses d'ingénierie sur 6 mois entre février et juillet 2022 mais aussi celles jusqu'à la date de sélection du GAL (date du contrôle de légalité de la délibération de l'Assemblée régionale) pouvant intervenir jusqu'en 2023.

En Bresse bourguignonne, il concernera 0,25 ETP du chargé de mission LEADER qui s'appuiera sur les ressources internes que sont :

- Le Chef de Projet pour la thématique obligatoire « *Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires (dont urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion économe des ressources et alimentation de proximité)* » ;
- La Chargée de mission SCoT pour la thématique « *Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable* » ou, en lien avec les études sur le projet de Parc naturel régional, la thématique « *Préserver et valoriser les ressources naturelles et paysagères* » ;
- La Chargée de mission Santé pour la thématique « *Améliorer l'attractivité des territoires en garantissant un socle commun de services aux citoyens* » ;
- Et la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne pour la thématique « *Développer le tourisme et la promotion du territoire* ».

Le maximum de 4 thématiques, parmi celles proposées par l'autorité régionale de gestion du FEADeR dans son appel à candidatures LEADER (dont une obligatoire sur les transitions), sera ainsi respecté (les autres thématiques « *Développer l'économie de proximité* » et « *Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative* » peuvent être traitées dans « *Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens* ») ; le Conseil Régional insiste également sur la nécessité de concentrer les interventions avec 6 fiches-actions maximum (hors fiche ingénierie et hors fiche coopération).

L'enveloppe LEADER, inscrite dans le futur FEADeR 2023-2027 mobilisable en Bourgogne-Franche-Comté, sera de 39 850 000 euros :

- 50% de l'enveloppe sera répartie de manière égalitaire entre tous les GAL (estimés à 25 par la Région) ;
- Et la répartition de l'autre moitié de l'enveloppe sera appréciée sur la base de critères démographiques, de critères de fragilité et qualité de la candidature (évaluée notamment au regard de la prise en compte de la transition / l'adaptation au changement climatique dans toutes les actions du programme).

La Région étudie également la possibilité d'appliquer un cofinancement régional (enveloppe nouvelle et dédiée) sur les petits projets pour simplifier le process et raccourcir les délais de traitement de ces dossiers ; deux exemples régionaux illustrent cette proposition :

- Un projet public de fonctionnement à 100 000 euros de coût total éligible aurait 80 000 euros de LEADER (80%) et 20 000 de la Région (20%) donc 0% en autofinancement (sauf si un régime d'aide l'oblige) et aucun autre cofinancement ;
- Un projet public d'investissement à 100 000 euros de coût total éligible avec 30 000 euros d'autofinancement obligatoire (30% par application de la Loi NOTRe) aurait 70 000 euros de subventions (56 000 en LEADER et 14 000 de la Région) donc 0% en autre cofinancement (ni DETR de l'Etat, ni appel à projets du Conseil Départemental, etc.).

Un comité technique « *Rédaction de la candidature LEADER en Bresse bourguignonne* » sera créé et pourra associer des agents des 4 Communautés de Communes (dont ceux des 4 Petites Villes de Demain); cette rédaction sera cohérente avec celle du futur contrat territorial 2022-2028 financé par le Conseil Régional (thématiques similaires) et elle s'appuiera sur le contenu du Contrat de Relance et de Transition Ecologique finalisé en décembre 2021 (diagnostic, enjeux, stratégie, actions, projets, etc.).

Le coût des dépenses éligibles pour ce 0,25 ETP est estimé à 20 000 euros maximum à partir de février 2022 inclus jusqu'à la date de sélection du GAL (date du contrôle de légalité de la délibération de l'Assemblée régionale) pouvant intervenir jusqu'en 2023.

A défaut de recrutement LEADER dans les temps (offre d'emploi reconduite suite aux échecs des auditions effectuées en juillet, octobre et novembre 2021), la subvention 19.1 sera utilisée pour l'intervention d'un prestataire externe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la sollicitation pour une subvention « *19.1 FEADeR soutien préparatoire à la candidature LEADER 2023-2027* »,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette demande,
- **ET AUTORISE** l'autofinancement à appeler en contre partie du FEADeR qui pourra être majoré le cas échéant.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 29/02/2022
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022.*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

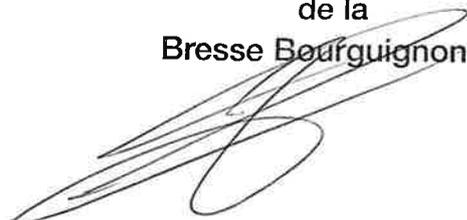
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022– 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-004 : Demande de subvention départementale 2022 pour la poursuite de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération n°2021-045 du 6 décembre 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2022 ;*
- *Vu l'appel à projets 2022 publié par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;*
- *Vu la fiche 1.4 « Circuits alimentaires locaux » dont 1.41 « Projet alimentaire territorial » ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;*

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du 6 décembre 2021 a montré que les Communautés de Communes n'étaient pas en mesure d'engager toutes les participations financières attendues pour le futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Bresse bourguignonne.

Au regard de ces échanges et afin que le coût financier soit revu à la baisse, deux courriers ont été envoyés au Conseil Départemental de Saône-et-Loire :

- Un pour répondre favorablement à sa sollicitation du 13 décembre 2021 s'agissant d'un soutien à sa démarche de reconnaissance d'un futur PAT à l'échelle départementale ; dans ce courrier, il lui a été demandé de bien vouloir intégrer un maximum d'actions prévues en Bresse bourguignonne (ce soutien a également provoqué le report de la candidature bressane à l'appel à projets du Plan National de l'Alimentation afin d'éviter une concurrence alors que le Ministère de l'Agriculture annonce un maximum de 15 lauréats au niveau national) ;
- Et un autre pour solliciter une subvention départementale au titre de l'appel à projets 2022 ; ces 8 000 euros du Département, qui correspondent à 40% d'une dépense plafonnée à 20 000, permettront de poursuivre l'émergence d'un PAT en Bresse bourguignonne (les 12 000 euros d'autofinancement nécessiteront d'augmenter de 17 centimes la cotisation intercommunale par habitant au lieu des 78 ou 25 centimes annoncés le 6 décembre).

Les membres du Comité de Pilotage, nommés lors du comité syndical du 20 septembre 2021, seront à nouveau réunis pour définir l'utilisation de ces 20 000 euros (dont l'aide départementale de 8 000 euros valable jusqu'en 31 décembre 2024) ; il s'agira de financer certaines actions identifiées au cours de l'automne 2021 et qui ne seraient pas en mesure d'être mise en œuvre par ailleurs (Contrat Local de Santé, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, futur PAT départemental, etc.) et/ou éligibles à d'autres dispositifs financiers (futur appel à projet régional DRAAF-ARS-ADEME, futur contrat territorial 2022-2028 du Conseil Régional, futur programme européen LEADER 2023-2027, etc.).

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

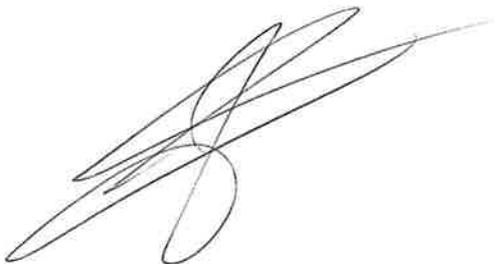
- **CONFIRME** cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de son appel à projets 2022.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ...09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le...15/02/2022 .*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022– 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-005 : Modification souhaitée par Terres de Bresse dans la réponse à l'appel à projets 2020 du Département (volet structurant)

- *Vu la délibération n°2019-055 du 9 décembre 2019 relative à la validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projets « Saône-et-Loire 2020 » ;*
- *Considérant les annonces effectuées par la Communauté de Communes Terres de Bresse notamment lors du Comité syndical du 6 décembre 2021 ;*
- *Considérant les échanges avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;*

Suite aux élections municipales de 2020, les élus de la Communauté de Communes Terres de Bresse ont pris acte que le projet intercommunal de création d'une résidence seniors à MONTPONT-EN-BRESSE serait désormais porté par un organisme privé.

Un autre projet structurant a été travaillé en 2020 et 2021 par Terres de Bresse : la construction d'un pôle enfance à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN.

Suite à la demande de la Communauté de Communes, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire peut réorienter les 250 000 euros attribués au titre de son appel à projets 2020 (volet structurant) sous réserve d'un avis favorable du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

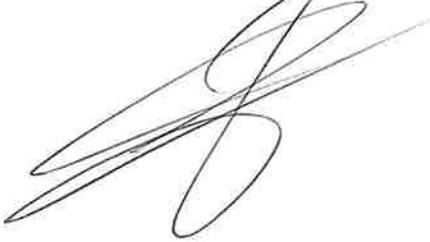
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur la modification souhaitée par Terres de Bresse.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le...15/02/2022 .

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022– 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-006 : Appel à Projets Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) 2022

- *Considérant le contrat local de santé de la Bresse bourguignonne,*
- *Considérant le Comité de Pilotage de la CFPPA du 10 décembre 2021 à Chalon-sur-Saône,*
- *Considérant l'appel à projet de la CFPPA dont la date limite de dépôt est le 30 janvier 2022,*
- *Considérant que les partenaires œuvrant dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée sont peu nombreux sur le territoire bressan,*

Lors du Comité de pilotage du 10/12/2021, l'évaluation du programme coordonné d'appels à projets CFPPA 2019-2021 a montré une sous-représentation des projets déposés en Bresse alors que l'indice de fragilité socio-économique des personnes âgées de plus de 55 ans en Bresse est relativement élevé. Il nous a alors été conseillé de nous rapprocher de partenaires sur d'autres territoires pour amener des actions innovantes sur le territoire de la Bresse bourguignonne.

C'est dans ce sens qu'un projet en lien avec l'association AILES basée à Autun est en train d'émerger sur notre territoire. Cette association a mis au point un camion aménagé avec les solutions techniques, humaines et financières pour tout voir et tout savoir sur le maintien à domicile de la personne âgée et handicapée. Ce camion « CHEZ MOI SUR » est un démonstrateur qui une fois déplié représente un logement de 35m² avec toutes les pièces de la maison et équipé en adaptation de l'habitat, aides techniques et domotiques (plus d'une centaine d'aides possibles). L'association pourrait venir avec son camion sur notre territoire pour présenter les aides existantes et accompagner les personnes dans leurs démarches. Il est important de préciser que cette association ne vend rien, elle fait juste de la présentation de ce qui existe en montrant et faisant tester aux gens et de l'accompagnement pour que les personnes puissent obtenir des aides pour financer ces dispositifs qui peuvent parfois être coûteux.

L'objectif du projet que le CLS va donc déposer à la conférence des financeurs serait de faire venir ce camion sur 8 communes du territoire (2 par communauté de communes) sur une journée par lieu (de 9h à 16h).

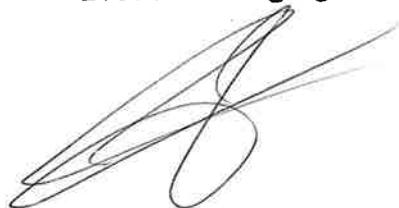
Le cout du projet global serait de 14 000 euros pour les 8 communes. Comme dans chaque appel à projets CFFPA, un cofinancement doit être prévu, un sondage est en cours auprès des communes qui ont été ciblés afin d'avoir leur accord de principe pour couvrir ce co-financement qui s'élèverait à environ 350 euros par commune.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le président à signer une demande de subvention pour répondre à cet appel à projets.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 09/02/2022 .
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022 .*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

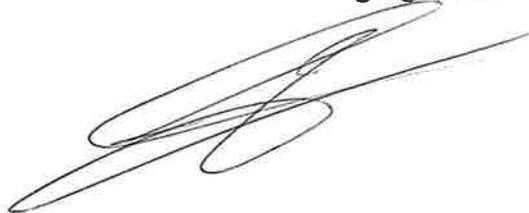


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-007 : Poursuite des études d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un Parc Naturel Régional autour de la Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération 2019-0034 approuvant le lancement d'une étude d'opportunité portée par le Syndicat mixte puis, selon les conclusions, d'une étude de faisabilité et des modalités d'organisation, ;*
- *Vu le comité de pilotage du 23 novembre 2021 ;*
- *Vu le marché 2019-01 attribué au bureau d'étude Consortium Consultants ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;*

Le Président rappelle que le 17 juin 2019, les élus du Syndicat mixte approuvait la conduite par le Syndicat mixte d'une étude d'opportunité portant essentiellement sur le périmètre et les motivations des acteurs.

Cette étude est terminée et les conclusions de cette phase sont présentées dans le livrable tel que prévu dans le marché et joint en annexe.

Au vu de ces conclusions, le Comité de pilotage, réuni le 23 novembre 2021, s'est prononcé plutôt favorablement pour la poursuite de ces études.

Selon les termes de la délibération, les élus du Syndicat mixte doivent maintenant se prononcer sur la suite de ces études et l'enclenchement d'une étude de faisabilité dite phase B sur le périmètre d'étude défini en phase A.

Dans cette 2^e tranche (phase B), le bureau d'études et ses experts devront réaliser un diagnostic du territoire afin de répondre à la question « Le territoire proposé répond-il aux critères de qualité, de fragilité et d'identité du territoire exigé pour obtenir le label Parc naturel régional? ».

Il ne s'agit pas de faire un état des lieux mais de s'appuyer et de compléter, notamment sur les communes de frange, les études et les diagnostics existants dans les domaines suivants :

- Patrimoine naturel.
- Patrimoine culturel, matériel ou immatériel.
- Savoir-faire locaux.
- Patrimoine paysager.
- Fragilité et pressions existantes sur ces patrimoines.
- Caractéristiques socio-économiques du territoire et notamment le tourisme.

Selon les termes du marché, le cout prévisionnel de cette phase serait de 78 390 € TTC décomposé comme suit :

- 38 190 € TTC pour le forfait de base pour 100 communes
- 40 200 € TTC (=10 X 4 020 € (cout par tranche de 10 communes)) pour un périmètre de 194 communes.

Une négociation a été entamée auprès du bureau d'étude vu la (très) petite taille de certaines communes de la Bresse jurassienne et une proposition de celui-ci à 62 100 € TTC a été faite. Une participation de la Région à hauteur de 50% à 80% sera demandée.

A l'issue de cette 2e phase, si elle est enclenchée, le prestataire devra accompagner le comité de pilotage pour répondre à la question « Le territoire proposé répond-il au critère de qualité, de fragilité et d'identité du territoire ? » et ainsi décider si la phase suivante (phase C) peut éventuellement être déclenchée. Cette 3e décision sera soumise au vote du Comité syndical.

Pour rappel, la phase C doit définir les modalités d'organisation d'une structure porteuse (statuts, moyens humains, plan de financement...) et mettre en avant des actions démonstratives (orientations pour des actions exemplaires, basé sur le développement d'expérimentations et incluant si possible des actions inter-parcs). Elle prévoit également la livraison d'un rapport final par le bureau d'étude.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** pour la poursuite des études concernant le projet de Parc naturel régional et **DECIDE** l'enclenchement de la phase 2.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le..15/02/2022*

DECISION ADOPTEE PAR 2 ABSTENTIONS ET 33 VOIX POUR

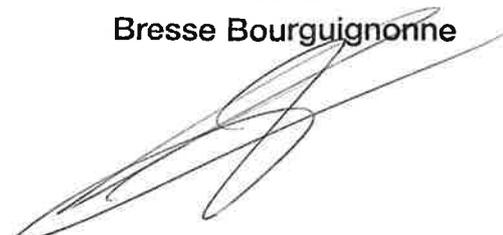
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-008 : Présentation du plan d'actions 2022 de l'Office de Tourisme

M. le Président indique que le plan d'actions 2022 de l'Office de Tourisme a été validé par le comité de direction de l'Office de Tourisme le 30 novembre 2021. Il permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année à venir.

Mme la Présidente de l'Office de Tourisme et Mme la Directrice présentent le plan d'actions 2022 de l'Office de Tourisme tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan d'actions 2022 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le... 05.02.2022
et publié, affiché ou notifié le... 15.02.2022 .

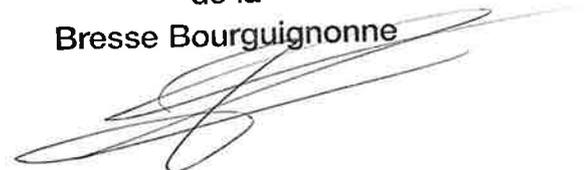
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne





L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a été créé sous la forme **d'un établissement public industriel et commercial** par délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le 8 mars 2010. Son fonctionnement est effectif depuis le 1er septembre 2010.

Son territoire d'intervention couvre les 88 communes et les 4 communautés de communes du Pays de la Bresse Bourguignonne qui ont confié une partie de leur compétence tourisme au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

L'établissement public « Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne » s'est vu confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur la zone du Pays de la Bresse Bourguignonne. Ces missions, définies dans les statuts sont les suivantes :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire ;
- Assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne, en coordination avec le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme ;
- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local ;
- Elaborer des services et produits touristiques et assurer leur commercialisation dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 de modernisation et de développement des services touristiques ainsi que ses décrets d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à la vente de voyages ou de séjours ;
- Vendre des produits, type produits boutique ou terroir ;
- Créer des animations et événementiels d'intérêt intercommunautaire améliorant l'accueil des touristes et faisant la promotion touristique du territoire ;
- Contribuer à l'animation et aux manifestations favorisant la fréquentation touristique dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes ou les associations locales ayant leur soutien ;
- Apporter son concours technique à la conception et à la réalisation sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il sera consulté ;
- Assurer un suivi de l'activité touristique ;

Le plan d'actions présenté se compose de 5 grandes parties correspondant aux missions de l'Office de Tourisme. Chacune d'entre elles est rattachée à une commission de travail, avec un Président de commission et un référent parmi les salariés.

1. ACCUEIL / INFORMATION / QUALITE

Présidente Commission Qualité Accueil (CQA): Jocelyne EUVRARD – Référent équipe OT : Anne DOURIAUT (Ref Qualité)

| ACTIONS | OPERATIONS | OBJECTIFS | PARTENAIRES | CONDUITE ACTION OT | COUT ACTION (hors RH) | CALENDRIER | INDICATEURS CRITERES |
|---|---|---|--------------------------------|--|-----------------------|------------|---|
| 1.1. Accueil au sein des bureaux de l'Office de Tourisme | Accueillir et informer les visiteurs / touristes en face à face, par téléphone, sur les réseaux sociaux et messenger. Répondre aux demandes en amont du séjour (mail, courrier, téléphone) | Conforter la qualité de l'accueil et du conseil apporté aux visiteurs Apporter un accueil de qualité et coordonné sur l'ensemble du territoire | MASCOT BFC (Module accueil DD) | Personnel en situation d'accueil / ANT | - | année 2022 | Nombre de demandes et de visiteurs enregistrés dans les BIT |
| | Adapter les jours et horaires d'ouverture de l'OT et de ses BIT | | Communes | Directrice / CBP | - | année 2022 | |
| | Réadapter la gestion des appels téléphoniques en back office | Fluidifier la gestion des appels téléphoniques lors des périodes de forte affluence et lors de la fermeture au public pour travail en back office | | Directrice / CBP | A définir | année 2022 | |
| | Equiper les salariés de chemises/polos personnalisés OT | Accroître la visibilité de l'Office de Tourisme | | Directrice | 1 000,00 € | mars 2022 | |
| 1.2. Attractivité des BIT l'Office de Tourisme | Aménager/décorer les vitrines des BIT de l'Office de Tourisme en fonction des saisons et événements organisés sur le territoire (rotation des vitrines a minima 4 fois/an | Renforcer l'attractivité de l'Office de Tourisme | Communes / CQA | Conseillères en séjour | 600,00 € | année 2022 | Nombre d'actions d'aménagement réalisées |

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|------------------------------|------------|-------------------|--|
| | Poursuivre l'installation de cartes touristiques dans les vitrines des BIT : Cuisery et Cuiseaux | Optimiser la lisibilité des informations diffusées en vitrine Dynamiser l'image de l'Office de Tourisme | | Directrice | 600,00 € | mai 2022 | Nombre d'actions réalisées |
| | Installer des écrans en vitrine des BIT pour la diffusion d'informations et alléger l'affichage papier | | | Directrice / Ref Qualité | 6 500,00 € | mai 2022 | Nombre d'écrans installés |
| | Changement des panneaux de signalétique « Offices de Tourisme de France » avec le nouveau logo OTF sur les BIT de Cuiseaux et Cuisery | Renforcer la visibilité de l'Office de Tourisme / Répondre aux exigences du réseau OTF | Communes | Directrice | 600,00 € | année 2022 | Nombre de panneaux installés |
| 1.3. Accueil hors les murs | Proposer un accueil touristique sur des lieux enregistrant une forte fréquentation : Marché de Louhans, port de Louhans, Camping de Louvarel | Informers les clientèles de passage ou en séjour sur l'offre d'animations et de visites | Ville de Louhans / Camping de Louvarel | Ref Qualité / Equipe accueil | - | juillet/août 2022 | Nombre de demandes |
| | Renouveler le matériel de promotion : banque d'accueil, barnum | Accroître la notoriété de l'Office de Tourisme hors les murs | | Resp Promo | 1 500,00 € | juin 2022 | Nombre d'outils créés |
| 1.4. Qualité | Animer la démarche et le suivi du plan d'actions suite aux audits de renouvellement | Faire de la qualité un outil d'amélioration des services / Engager l'office de tourisme dans une démarche de progrès | UDOTSI 71, MASCOT BFC | Ref qualité / Equipe OT | - | année 2022 | Nombre d'actions d'amélioration réalisée |
| | Collecte et analyse des indicateurs et mise en place d'éventuelles actions correctives | | | Ref Qualité | - | | |

| | | | | | | | |
|---|---|--|--|------------------|------------|-----------------------------------|---|
| | Traitement de remarques et réclamations des visiteurs | Améliorer la satisfaction des visiteurs | UDOTSI 71, MASCOT BFC | Ref Qualité, CQA | - | année 2022 | Evolution de la satisfaction des clientèles sur les services de l'OT et sur l'accueil à l'échelle de la destination |
| 1.5. Charte Confiance Accueil et Bress'Pass 2022 | Renouvellement de la Charte Confiance Accueil | Proposer un accueil de qualité sur la destination | Prestataires touristiques | Ref Qualité | | 1er trimestre 2022 | Nombre de prestataires engagés |
| | Bress'Pass nouveau format (pliage A3) | Encourager la découverte des sites de la Bresse bourguignonne / Elargir la diffusion du Pass / Améliorer l'attractivité des offres proposées | Prestataires touristiques | Ref Qualité | 850,00 € | | Nombre de pass distribués et présentés |
| 1.6. Présentoirs | Mettre à disposition de présentoirs aux prestataires partenaires et aux communes pour la diffusion des documents de l'Office de Tourisme | Diffuser les éditions de l'OT et informer sur l'offre touristique du territoire | Communes et prestataires partenaires | Ref Qualité | 1 000,00 € | 1er trimestre 2022 | Nombre de présentoirs mis à disposition |
| 1.7. 3ème édition des Trophées du Tourisme | Organiser une remise de prix récompensant les actions menées par les prestataires touristiques. | Mettre en avant les actions et initiatives des acteurs touristiques de la Bresse bourguignonne | Prestataires touristiques / ADT 71 / CCI / CMA / Membres CODIR | Ref Qualité | 4 000,00 € | avril 2022 | Nombre de candidats |
| 1.8. Mise en réseau des acteurs touristiques | Visites prestataires (2 journées) | Connaître les nouvelles offres touristiques du territoire | Prestataires touristiques | Ref Qualité | - | Avril / septembre ou octobre 2022 | Nombre d'établissements visités |
| | Création 1 eductour à destination des prestataires touristiques | Faire découvrir l'offre touristique du territoire aux prestataires touristiques | Prestataires touristiques | Ref Qualité | - | Printemps 2022 | Nombre sites visites / Nombre de participants |

2. OFFRES / FILIERES

Présidente Commission Offres/filières (COF) : Véronique GUILLOT – Référent équipe OT : Mélise RODOT (ANT) / Mélodie VINCENT-JANNIN (Directrice)

| ACTIONS | OPERATIONS | OBJECTIFS | PARTENAIRES | CONDUITE ACTION | COUT ACTION (Hors RH) | CALENDRIER | INDICATEURS CRITETES |
|-------------------------|---|--|-------------------------------------|------------------|-----------------------|--------------------|---|
| 2.1. Randonnée pédestre | Accompagner le développement des itinéraires de randonnée, en lien avec la nouvelle politique départementale. | Encourager la création de circuits de randonnée pour un maillage du territoire | Collectivités | Directrice | | année 2022 | |
| | | Sensibiliser les collectivités à l'entretien des sentiers et du balisage | | | | mars 2022 | Evolution du nombre de remarques/réclamations sur le balisage des sentiers de randonnée |
| | Création d'une carte d'appel randonnée | Faire la promotion de l'offre de randonnées en Bresse bourguignonne et communiquer sur les sites et applications dédiées pour le détail des circuits | Communes / Graphiste | ANT / Resp Promo | 1 500,00 € | mars 2022 | Nombre de cartes distribuées et téléchargées |
| | Poursuivre la saisie des circuits Balades Vertes sur les sites et applications visorando + Cirkwi (via Décibelles data et le partenariat ADT) | Développer la présence du territoire sur les applications dédiées à la randonnée | Communes / CD71 / ADT71 | ANT | - | année 2022 | Nombre de circuits diffusés |
| | Mettre les fiches "Balades Vertes" en téléchargement sur le site web de l'OT | Promouvoir l'offre de balades et randonnées | | ANT | - | 1er trimestre 2022 | Nombre de circuits téléchargés |
| 2.2. Cyclotourisme | Conseiller et proposer aux communes traversées, un plan de signalétique le long de la voie verte "La Bressane" | Signaler les commerces, services, restaurants, hébergements, activités depuis la Voie Verte | Communes ou communautés de communes | ANT | - | année 2022 | Informations transmises aux communes / Nombre de panneaux installés |

| | | | | | | | |
|--------------------------------|--|---|---|-------------------|-----------|--------------------|---|
| | Mise à disposition des fichiers PDF et GPX des nouveaux circuits en téléchargement sur le site web | Améliorer la visibilité de l'offre de cyclotourisme en Bresse bourguignonne | Clubs cyclo partenaires / Véloenfrance | ANT | - | 1er trimestre 2022 | Nombre de circuits diffusés |
| | Diffusion des circuits sur des sites et applications dédiées vélo : veloefrance, visocyclo | Développer la présence du territoire sur ces sites/applications de référence | Clubs cyclo partenaires / Codep / veloefrance | ANT | - | année 2022 | Nombre de circuits diffusés |
| | Renouvellement du label Accueil Vélo de l'Office de Tourisme | Améliorer les services proposés aux touristes à vélo | ADT 71 | Directrice | 200,00 € | 1er trimestre 2022 | Renouvellement du label |
| | Déploiement du label Accueil Vélo auprès des prestataires touristiques | Informers les prestataires sur le label pour proposer une offre adaptée à la clientèle "vélo" | ADT 71 | ANT | - | année 2022 | Nombre d'informations transmises / Evolution du nombre de prestataires labellisés |
| | Proposition de services de location de vélos en partenariat avec un prestataire privé | Répondre à la demande des visiteurs/touristes/habitants pour la location de vélos / Informer sur les possibilités de location | Prestataire loueur / prestataire partenaires / communes | Equipe OT | - | mai à octobre 2022 | Nombre de jours de location / Nombre de locations |
| 2.3. Tourisme fluvestre | Etudier la mise en place d'un nouveau contrat de développement fluvestre sur la Seille navigable | Poursuivre le travail engagé dans le cadre du précédent contrat fluvestre 2015-2020 / Permettre aux porteurs de projets de bénéficier des aides du Conseil régional | Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne / Communes riveraines de la Seille/ Communautés de communes/ Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté | Directrice / SMBB | A définir | année 2022 | |
| | Recenser les projets de valorisation touristique le long de la Seille navigable | | | | | | Nombre de projets recensés |

| | | | | | | | |
|---|---|--|-----------------------------|-----------------|---|-------------------|--|
| 2.4. Actions de valorisation du patrimoine | Créer des visites commentées sur une application dédiée | Diversifier les supports de médiation | Application dédiée | ANT/Guides | - | 1er semestre 2022 | Nombre de circuits créés |
| | Poursuivre la création de circuits de découverte du patrimoine sur la Bresse bourguignonne et jeux de piste pour les familles | Mettre en valeur le patrimoine de la Bresse bourguignonne / Proposer des outils ludiques de découverte du patrimoine | Communes / Sites de visites | Resp Promo/Anim | - | Année 2022 | Nombre de circuits créés / nombre de téléchargements / nombre de dépliant distribués |

3. PROMOTION / COMMUNICATION

Présidente Commission Promotion/communication (CPC): Catherine SAGNARD – Référent équipe OT : Cécile DEROCHE-RICHY (Resp Promo)

| ACTIONS | OPERATIONS | OBJECTIFS | PARTENAIRES | CONDUITE ACTION OT | COUT ACTION (Hors RH) | CALENDRIER | INDICATEURS CRITERES |
|----------------------|--|---|---|-----------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|
| 3.1 Salons | Salon du Randonneur à Lyon | Promouvoir l'offre "loisirs nature" de la Bresse bourguignonne / Itinérance (14 150 visiteurs en 2019) | ADT 71 / Autres OTs du 71 | Resp Promo | 2 500,00 € | Du 25 au 27 mars 2022 | Nombre de contacts salons |
| | Salon en France (à définir avec la commission promotion) | Promouvoir la Bresse bourguignonne auprès de nos clientèles cibles | | Resp Promo | à définir | | Nombre de contacts salons |
| 3.2. Editions | Magazine pratique | Proposer un document attractif et pratique valorisant l'offre de la Bresse bourguignonne | Prestataires partenaires | Resp Promo | 8 800,00 € | avril 2022 | Nombre d'exemplaires imprimés, distribués, téléchargés |
| | E-brochures Hébergements et restaurants | Recenser l'offre d'hébergements et de restaurants sur la Bresse bourguignonne / Disposer d'un document actualisé alimenté par Décibelles data | Prestataires partenaires / ADT 71 (DD) | ANT | - | avril 2022 | Nombre d'exemplaires distribués, consultés et téléchargés |
| | E-brochures "Manifestations" | Recenser les animations organisées en Bresse bourguignonne alimenté par Décibelles Data | Communes, associations, prestataires touristiques organisateurs de manifestations / ADT 71 (DD) | Conseillère séjour CX | - | année 2022 / hebdomadaire ou mensuel | Nombre d'exemplaires distribués, consultés et téléchargés |

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|-------------------------------------|--|------------|--|
| | Sets de table animations estivales Bress'Addict! | Promouvoir les animations estivales de l'OT / Apporter un service + aux restaurateurs partenaires | Partenaires événements Bress'Addict! | Resp Promo | 1 900,00 € | juin 2022 | Nombre d'exemplaires imprimés et distribués |
| | Programme Bress'Addict ! 2021 | Promouvoir les animations estivales de l'OT | Partenaires événements Bress'Addict! | Resp Promo | 900,00 € | juin 2022 | Nombre d'exemplaires imprimés et distribués |
| 3.3. Décibelles Data / Site internet | Accompagnement des prestataires et des associations à la saisie de leurs informations dans Décibelles Data (base de données régionale alimentant le site Internet de l'OT) Organisation d'ateliers pour sensibiliser et accompagner les prestataires | Permettre une diffusion large de l'offre touristique de la Bresse bourguignonne. Apporter un outil de communication aux prestataires touristiques | Communes, prestataires touristiques / ADT 71 | ANT, conseillère en séjour Cuiseaux | | année 2022 | Evolution du nombre d'offres sur Décibelles Data avec CGU signées et informations mises à jour |
| | Améliorations du site web / Animations du site web / Intégration de nouveaux contenus rédactionnels | Promouvoir l'offre touristique de la Bresse bourguignonne | Ingenie / prestataires / collectivités | ANT | 1 500,00 € | année 2022 | Nombre de visites sur site web |
| 3.4. Weebnb | Proposition par l'Office de Tourisme pour les hébergeurs d'une solution de diffusion de disponibilités et de synchronisation des calendriers (Avec Airbnb, Booking, Abritel) | Diffuser les disponibilités des hébergements sur notre site Internet / Apporter un service + à l'internaute en recherche d'un hébergement touristique | Weebnb / ADT71 / prestataires partenaires | ANT / Directrice | Service proposé dans le cadre des partenariats de l'Office de Tourisme aux prestataires touristiques | année 2022 | Nombre de partenaires |
| | Proposer un service de création d'un site Internet « clé en main » réalisé par Weebnb aux hébergeurs | Apporter une visibilité supplémentaire aux hébergements touristiques | Weebnb / ADT71 / prestataires partenaires | ANT / Directrice | | année 2022 | Nombre de renouvellement d'hébergement / Nombre de nouveaux sites créés |

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|-------------------------------|------------|-------------------|--|
| 3.5. Stratégie de promotion et de communication | Définition d'un positionnement marketing pour la Bresse bourguignonne en adéquation avec les stratégies régionales et départementales | Fixer un cadre à nos actions de promotion / Mobiliser les prestataires dans la définition du positionnement | MASCOT / CRBFC / Prestataires touristiques | Resp Promo / Directrice / CPC | - | 1er semestre 2022 | Stratégie de promotion et de communication |
| | Définir une nouvelle communication graphique pour les outils de promotion et de communication de l'OT | Adapter notre communication au positionnement choisi / Apporter une cohérence à la communication de l'Office de Tourisme | Graphiste / ADT71 / CRFBC | Resp Promo / Directrice / CPC | 5 000,00 € | 1er semestre 2022 | Cohérence des outils de communication |
| | Proposer une stratégie adaptée à nos cibles (suite au travail réalisé dans le cadre du SADI) | Fixer un cadre et une orientation à nos actions de promotion / Développer et/ou concentrer les moyens dédiés à la promotion et la communication sur nos clientèles cibles | MASCOT / CRBFC / ADT 71 | Resp Promo / Directrice / CPC | - | | |
| 3.6. Gestion Relation Client via Décibelles data | Emailing aux acteurs touristiques et mairies de la Bresse Bourguignonne en fonction de l'actualité + newsletter sur les animations estivales 1 fois/semaine | Communiquer auprès des mairies et des professionnels du tourisme sur les animations du territoire ainsi que sur les actions de l'Office de Tourisme. | Communes / prestataires touristiques | Resp Promo | - | année 2022 | Nombre de newsletters envoyées |
| | Newsletter Grand Public Animations et actualités touristiques | Communiquer sur les animations organisées et l'offre touristique de la destination | | Resp Promo | | année 2022 | Nombre de newsletters envoyées |

| | | | | | | | |
|-----------------------------|---|--|---|----------------|------------|------------|---|
| 3.7 Photothèque | Qualifier et structurer notre photothèque | Valoriser l'image de la Bresse bourguignonne au travers de visuels attractifs / Répondre à la demande de prestataires et collectivités pour l'utilisation de visuels attractifs de la Bresse bourguignonne | ADT 71, Communes, Prestataires touristiques, presse | Resp Promo/ANT | A définir | année 2022 | Outil mise en place |
| | Organiser la mise à disposition de visuels issus de la photothèque | Apporter un service aux collectivités et prestataires partenaires | | Resp Promo | - | | Suivi des visuels échanges |
| 3.8. Réseaux sociaux | Réalisation et suivi d'un planning des publications sur Facebook et Instagram | Structurer la promotion et la communication sur les réseaux sociaux | Prestataires partenaires, communes, associations | Resp Promo/ANT | - | année 2022 | Nombre d'abonnés |
| | Campagnes publicitaires payantes | Développer l'audience des publications / Accroître la notoriété de la Bresse bourguignonne/ Communiquer auprès de nos clientèles cibles | | Resp Promo/ANT | 1 000,00 € | année 2022 | CR campagnes payantes |
| 3.9. Actions presse | Communiqués de presse Réalisation du dossier de presse général + dossiers de presse événementiels Accueils et voyage presse en partenariat avec le CRT et l'ADT71 | Informers la presse, les prestataires et les habitants des actions de l'Office de Tourisme et des attraits touristiques de la Bresse. | BFC Tourisme, ADT 71, prestataires touristiques | Resp Promo | 800,00 € | année 2022 | Nombre d'actions presse / nombre d'articles |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---------------------------------|-------------------------------|-----------|------------|---|
| 3.10. Chronique « La Bresse en Balade » sur radio Bresse | Réalisation d'une chronique hebdomadaire par l'Office de Tourisme sur Radio Bresse « <i>la Bresse en Balade</i> » | Informers sur l'actualité touristique : sites touristiques, événements | Radio Bresse | Resp Promo | - | année 2022 | Nombre de chroniques / satisfaction des auditeurs |
| 3.11. Collectifs BFC | Etudier l'adhésion au Collectif de destination « Designed by Bourgogne » et collectifs « filières » de Bourgogne Franche-Comté Tourisme » | Intégrer la nouvelle stratégie marketing régionale. Promouvoir l'offre « tourisme vert » de la Bresse bourguignonne au sein du collectif « itinérance | BFC Tourisme | Resp Promo / Directrice / CPC | A définir | | |
| 3.12. Promotion sur l'Aire du Poulet de Bresse | Diffusion de la documentation touristique de la Bresse Bourguignonne | Promouvoir la Bresse Bourguignonne et ses sites touristiques auprès de la clientèle de passage | Aire du Poulet de Bresse, ADT71 | Conseillère séjour CX | - | année 2022 | Nombre de documentations diffusées |

4. ANIMATIONS / COMMERCIALISATION

Présidente Commission Animations (CA): Béatrice LACROIX-MFOUARA – Référent équipe OT : Cécile DEROCHE-RICHY (Resp Anim)

| ACTIONS | OPERATIONS | OBJECTIFS | PARTENAIRES | CONDUITE ACTION OT | COUT ACTION (Hors RH) | CALENDRIER | INDICATEURS CRITERES |
|-------------------------------------|--|--|---|--------------------------------------|--|--|--|
| 4.1. Bress'Addict | Programme d'animations estivales mettant en avant les attraits touristiques du territoire : Visites guidées Visites nocturnes (Louhans et Cuiseaux) Mardis gourmands (visites d'exploitation, dégustations...) Jeudis insolites (visites insolites des sites touristiques) | Proposer un programme d'animations pour les touristes en séjour ou excursionnistes, ainsi que les habitants, mêlant découvertes patrimoniales, visites gastronomiques, concerts, balades, croisières | Prestataires touristiques (sites, producteurs locaux, activités de loisirs) | Resp Anim / Guides | | juillet et août 2022 | Nombre d'animations / Nombre de participants / Satisfaction des participants / Satisfaction des partenaires |
| | Organisation de 16 concerts « Garçon la Note ! » en Bresse Bourguignonne les mercredi et vendredi en partenariat avec les bars/restaurants de la Bresse Bourguignonne | Animer le territoire en proposant une animation sur plusieurs villes et villages de la Bresse bourguignonne | La Tournerie, cafés restaurants, Communes, OT Grand Auxerrois | Resp Anim / Directrice | 16 256,00€ (organisation) / 4 000,00 € (communication presse locale) | Du mercredi 6 juillet au vendredi 26 août 2022 | |
| 4.2. Programme d'expositions | Proposer un programme d'expositions sur le BIT de Cuisery | Animer les BIT de Cuisery et Pierre-de-Bresse / Mettre en avant les artistes ou artisans de la Bresse bourguignonne ou des territoires voisins | Artistes ou artisans, Village du Livre de Cuisery, Communes | Resp Anim / Conseillère en séjour CY | - | Avril à octobre | Nombre d'exposants / Nombre de visiteurs expositions / Satisfaction des visiteurs et exposants |
| | Création et impression des programmes des expositions de Cuisery et Pierre-de-Bresse | | | Commune de Pierre-de-Bresse | 550,00 € | Mai à septembre | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|--|----------|--|---|
| 4.3. Festival de la Corniotte | Proposer une animation sur le thème de la Corniotte lors du week-end de l'Ascension du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022 | Animer le territoire lors du week-end de l'Ascension. Lancer la saison touristique 2022 | Communes, boulangeries, pâtisseries, restaurants, sites touristiques, associations... | Resp Anim | 800,00 € | Du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022 | Nombre d'animations organisées / Nombre de partenaires / Nombre de participants |
| 4.4. Animations vacances scolaires | "Vacances de Printemps et d'Automne" : En lien avec l'aménagement des vitrines des différents BIT, proposer des animations "découvertes du patrimoine" à destination des familles lors des vacances scolaires de printemps et d'automne / Créer un calendrier des animations "famille" | Inciter à la découverte du patrimoine local / Animer les BIT de l'Office de Tourisme / Faire connaître l'Office de Tourisme aux habitants | Communes, sites touristiques | Resp Anim / conseillère en séjour BIT CY et CX | 100,00 € | Vacances scolaires de printemps et d'automne | Nombre d'animations organisées / Nombre de participants |
| | Fêtes de fin d'année : participer aux animations organisées par les villes et villages où sont situés les BIT de l'Office de Tourisme | Inciter à la découverte du patrimoine local / Animer les BIT de l'Office de Tourisme / Faire connaître l'Office de Tourisme aux habitants | Communes, sites touristiques | Resp Anim / conseillère en séjour BIT CY et CX | 100,00 € | décembre 2022 | Nombre d'animations organisées / Nombre de participants |
| 4.5. Journées du patrimoine | Journée patrimoine de Pays et des Moulins sur le thème "Etre et renaître" | Mettre en lumière le patrimoine et les savoir-faire de la Bresse bourguignonne | Artisans locaux, sites touristiques | Resp Anim | - | 25 et 26 juin 2022 | Nombre d'animations et de participants |
| | Journées européennes du Patrimoine | Mise en lumière du Patrimoine de la Bresse bourguignonne / Organiser des visites guidées / Réalisation d'un programme sur la Bresse bourguignonne | Sites touristiques, communes | Resp Anim / Guides | - | 17 et 18 septembre 2022 | |

| | | | | | | | |
|---|--|--|---|---|---|--------------------------|---|
| 4.6. Mise en place et partenariat technique pour l'organisation d'événement axés sur les filières prioritaires | Fête du Vélo | Mis en avant du cyclotourisme au travers d'un événement national | Cyclo clubs affiliés FFVélo, Codep 71, Communes | Resp Anim / Réf filières | 500,00 € | mai/juin 2022 | Nombre de participants |
| | Participation de l'Office de Tourisme à l'organisation et à la promotion d'événements touristiques d'intérêt intercommunautaire : Fête de l'AOC à Louhans, Glorieuses de Bresse, Route de Saône-et-Loire (cyclo) | Promouvoir les filières prioritaires | CIVB, Ville de Louhans-Châteaurenaud, Confrérie des Poulardiers, La Grange Rouge, Clubs service, Radio Bresse | Ref Anim/Ref filières | - | été 2022 / décembre 2022 | |
| 4.7. Commercialisation groupes | Conduite de visites guidées pour les groupes (Louhans et Cuiseaux) | Apporter une offre de visites pour les groupes / Faire découvrir le patrimoine | Prestataires touristiques partenaires | Guide | - | année 2022 | Nombre de visites guidées / nombre de participants |
| | Production/Commercialisation de journées groupes | Etre apporteur d'affaires pour les sites et restaurants | Prestataires touristiques partenaires | Resp Promo/Anim | Achat de prestations pour la revente | année 2022 | Nombre de groupes / nombre de participants / CA réalisé |
| 4.8. Boutique et Billetterie | Développement de la gamme boutique et mise en valeur des vitrines | Augmenter le chiffre d'affaires boutique de l'Office de Tourisme / satisfaire la demande des visiteurs | CIVB, artisans locaux, associations, ... | Ref Qualité / conseillères en séjour CX et CY | Achat d'articles boutique pour la revente | année 2022 | Evolution du CA et de la marge boutique |
| | Assurer un service de billetterie au guichet et via l'outil Billetweb (selon le type de billetterie) | Apporter un service aux habitants et touristes / Commercialiser les visites guidées sur Internet | ADT71, Billetweb | ANT | Commission sur les ventes | année 2022 | Nombre de billetteries mises en place / Evolution des recettes billetteries |
| | Equiper la régie du Bureau de Louhans d'un TPE pour le paiement par carte bancaire | Apporter un service aux habitants et touristes | Trésorerie | Directrice / Régisseur Louhans | Location + commission ventes | janvier 2022 | Equipement mis en place |

5. STRATEGIE / OBSERVATION

Présidente commission projets : Christine BUATOIS / Président commission budget/personnel : Stéphane BESSON
Réfèrent équipe OT : Mélodie VINCENT-JANNIN (Directrice)

| ACTIONS | OPERATIONS | OBJECTIFS | PARTENAIRES | CONDUITE ACTION OT | COUT (Hors RH) | CALENDRIER | INDICATEURS CRITERES |
|---|---|--|---|------------------------|----------------|-------------------|---|
| 5.1. Ingénierie / Accompagnement des porteurs de projets | Conseil aux porteurs de projets notamment d'hébergements (réglementation, classement, labels, aides potentielles...) Accompagnement des porteurs de projets dans le montage des dossiers de demande de subvention dans le cadre des dispositifs d'aides aux hébergements touristiques mis en place par les CC (champ de l'immobilier d'entreprise) | Apporter des conseils techniques sur les projets touristiques notamment d'hébergements. Conseil sur les aides financières mobilisables | ADT 71, Atout France, labels... Bresse Louhannaise Intercom', CC Terres de Bresse | Directrice | - | année 2022 | Nombre de porteurs de projets accompagnés |
| 5.2. Stratégie et plans d'actions | Validation des cibles de clientèle et du positionnement de la destination | Mise en œuvre d'actions en corrélation avec notre positionnement et nos cibles de clientèles | MASCOT BFC | Commissions /CODIR | - | 1er semestre 2022 | |
| | Poursuite de l'accompagnement SADI et organisation de rencontres avec les prestataires | Challenger les services et les informations proposés, cerner les marges de progrès, définir des actions à mettre en œuvre | MASCOT BFC | Equipe OT | - | 1er semestre 2022 | |
| | Rédaction des fiches actions SADI et du plan d'actions | Définir un plan d'actions pluriannuel | MASCOT BFC | Directrice / Equipe OT | - | année 2022 | Nombre de fiches actions et suivi |

| | | | | | | | |
|--|---|---|-----------------------------------|--------------------------|--|--------------------|--|
| 5.3. Fonctionnement de l'Office de Tourisme | Organisation du temps de travail | Optimiser le temps de travail en front office pour dégager du temps de travail en back office / optimiser la présence des équipes en front office et sur les animations en saison touristique | | Directrice | - | année 2022 | |
| | Pérenniser l'outil de gestion du temps "Evaluametriss" | Utilisation des tableaux de bord et synthèses comme outil de management RH | MASCOT BFC / Nouveaux territoires | Directrice | 900,00 € | année 2022 | |
| | Organiser les déplacements du personnel avec la location d'un véhicule OTPBB | Mettre à disposition du personnel un véhicule dans le cadre de déplacements pour réunions, animations, remplacement sur les BIT, visites prestataires, etc... / Accentuer la visibilité de l'OT sur le territoire | | Directrice | 4 000,00 € (hors carburant et assurance) | 1er trimestre 2022 | |
| | Formation du personnel | Mise en place du plan de formation pour une amélioration et évolution des services de l'OT | MASCOT BFC, UDOTSI, CCI | Directrice | 4 000,00 € | année 2022 | Nombre d'actions de formation réalisées |
| | Suivi et pilotage du plan d'action | Définir une feuille de route pour l'équipe de l'OT et Suivi des réalisations | | Directrice / commissions | - | année 2022 | |
| | Elaboration et suivi du budget | | | | | | |
| | Rapport d'activité n-1 | Mettre en évidence et analyser les actions réalisées par l'OT | | | - | mars/avril 2022 | |
| 5.4 Taxe de séjour | Déploiement d'un logiciel taxe de séjour auprès des hébergeurs de la Bresse bourguignonne en lien avec le SMBB | Faciliter les déclarations taxe de séjour pour les hébergeurs / Disposer d'un outil numérique de suivi de la taxe de séjour / Disposer de statistiques sur le nombre de nuitées | SMBB, Hébergeurs | | SMBB | 1er semestre 2022 | Mise en place du logiciel et déploiement auprès des hébergeurs |
| 5.5. Observatoire | Suivi de la fréquentation des prestataires de la Bresse bourguignonne (enquêtes conjoncture, nombre d'entrées pour les sites) | Créer un outil de veille de l'activité touristique sur le territoire | Prestataires touristiques, ADT 71 | Ref Qualité / Directrice | - | saison 2022 | Nombre d'enquêtes transmises |

| | | | | | | | |
|--|--|--|------------|-------------|---|------------|--|
| | Tableau de bord de la fréquentation de l'OT, du type de demandes, origine des visiteurs... | Connaître la fréquentation de l'OT et la typologie des clientèles | MASCOT BFC | Ref Qualité | - | année 2022 | Nombre de tableau de bord créés / Analyse des statistiques / Evolution de la fréquentation |
| | Suivi et analyse mensuelle de la fréquentation du site Internet | Identifier les principales recherches effectuées par les visiteurs du site, adapter le contenu, posséder un outil de veille pour le fonctionnement du site | | ANT | - | année 2022 | Analyse des statistiques / Evolution de la fréquentation |



OFFICE DE TOURISME DU PAYS
DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

1, Place Saint-Jean 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD
03 85 75 05 02 / info@bresse-bourguignonne.com

www.bresse-bourguignonne.com

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-009 : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme

- Vu l'article L. 133-7 du code du tourisme, précisant le budget de l'office de tourisme sous forme d'établissement industriel et commercial ;
- Considérant le plan d'actions 2022 de l'EPIC-Office de Tourisme ;

M. le Président explique que le budget 2022 de l'Office de Tourisme prévoit une subvention du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à hauteur de 225 000 euros.

De plus, une convention d'objectifs et de moyens peut être signée entre le Syndicat Mixte et l'Office de Tourisme. Le projet 2022 de cette convention est présenté.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** une subvention de 225 000 euros à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- **APPROUVE** le projet de convention 2022 d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'Office de Tourisme et **AUTORISE** M. le Président à la signer

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022 .

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président Syndicat Mixte
Anthony VADOT de la
Bresse Bourguignonne

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS OFFICE DU TOURISME 2022

La présente convention a pour objet la formalisation des responsabilités mutuelles, des droits et devoirs, qui structurent la relation entre la collectivité et l'Office de Tourisme.

Entre

Le Syndicat Mixte la Bresse bourguignonne, représenté par son Président Monsieur Anthony VADOT, spécialement habilité par délibération en date du 31 janvier 2022 ;

D'une part

Et

L'Office du Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, représenté par sa directrice, Mme Mélodie VINCENT-JANNIN, spécialement habilitée par délibération du 25 janvier 2022 ;

D'autre part

- Vu les éléments de la compétence tourisme, exercés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne, organiser et assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre, participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.
- Vu la délibération du comité syndical du 8 mars 2010 créant un Etablissement Public Industriel et Commercial, « Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne », chargé de la mise en œuvre de cette compétence à partir du 1^{er} septembre 2010 ;
- Vu le budget 2022 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne approuvé le 25 janvier 2022 ;
- Vu le budget 2022 du comité syndical, approuvé le 31 janvier 2022 ;

Les missions indiquées dans les statuts de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne sont les suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire ;
- assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, en coordination avec le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme,
- contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local, en lien avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- élaborer des services et produits touristiques et assurer leur commercialisation dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 de modernisation et de développement des services touristiques ainsi que ses décrets d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à la vente de voyages ou de séjours ;
- de vendre des produits, type produits boutique ou terroir ;
- créer des animations et événementiels d'intérêt intercommunautaire améliorant l'accueil des touristes et faisant la promotion touristique du territoire ;

- contribuer à l'animation et aux manifestations favorisant la fréquentation touristique dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes ou les associations locales ayant leur soutien ;
- apporter son concours technique à la conception et à la réalisation sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il sera consulté ;
- assurer un suivi de l'activité touristique;

ARTICLE I – MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

ACCUEIL / INFORMATION :

- Offrir une information adaptée à la demande, aussi bien sur place qu'à distance, par téléphone, fax, courrier postal, courrier électronique ou par les réseaux sociaux;
- Organiser les moyens de tenir en permanence disponible une information à jour (papier et/ou numérique) ;
- Organiser l'accueil dans les bureaux d'information, adapter leurs horaires d'ouverture et harmoniser les pratiques d'accueil sur le territoire ;
- Assurer un accueil « hors les murs » sur des événements et hébergements enregistrant une forte fréquentation touristique ;
- Assurer un conseil engagé : exploration de la demande et personnalisation des réponses apportées aux visiteurs :
- Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits, composants de l'offre touristique locale ;
- Concevoir, réaliser, éditer et diffuser des documents d'accueil et d'information sur l'offre touristique locale ;
- Réalisation d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information afin de faire un état des lieux de l'accueil et d'information des touristes sur le territoire et challenger les services proposés :

PROMOTION / COMMUNICATION

- Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, sites, activités de loisirs, producteurs locaux, etc.
- Créer des éditions touristiques permettant de promouvoir et valoriser le territoire et les acteurs économiques qu'il comprend ;
- Développer le numérique dans les actions de promotion et mettre en place une stratégie digitale (alimentation et évolution du site Internet, réseaux sociaux, newsletters ,...) ;
- Assurer et organiser les relations avec la presse locale et nationale.
- Développer une politique de promotion du territoire en lien et en partenariat avec les prestataires et acteurs locaux, l'ADT 71 et Bourgogne Franche-Comté Tourisme (salon, relation presse...)

COORDINATION DES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL

- Assurer la promotion conjointe des diverses richesses culturelles, touristiques, événementielles de la Bresse bourguignonne ;

- Fédérer les prestataires, les impliquer dans la qualité de l'accueil et la valorisation de la destination Bresse bourguignonne (notamment par la Charte Confiance Accueil, Qualité Tourisme et d'autres labels de qualité correspondant la stratégie touristique du territoire : Accueil Vélo, Vallée de la Gastronomie...);
- Développer une communication sur les actions de l'Office de tourisme envers les professionnels du tourisme ;

COMMERCIALISATION

- Mettre en place des produits touristiques tels que des visites guidées, circuits et itinéraires touristiques permettant la découverte du territoire et de son patrimoine naturel, culturel, architectural, gastronomique ;
- Concevoir et diffuser des documents d'appui à la commercialisation d'offres touristiques locales ;
- Etre immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France ;
- Produire et commercialiser des produits touristiques associant les prestataires touristiques locaux ;
- Développer la vente boutique de produits liés à la découverte de la Bresse bourguignonne

ANIMATION DU TERRITOIRE

- Proposer des animations à vocation intercommunautaire, améliorant l'accueil des touristes et la promotion du territoire :
 - Mise en place d'un programme d'animations estivales, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, Bress'Addict! : Visites guidées estivales, Mardis gourmands, Jeudis Insolites, Festival Garçon, la Note !
- Participer à des animations favorisant la fréquentation touristique sur le territoire de la Bresse bourguignonne ou ayant un impact important pour la promotion du territoire ;

SUIVI DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

- Assurer un suivi de la fréquentation touristique et de la typologie de touristes au sein de l'office de tourisme de Pays et de ses bureaux d'information, dans les hébergements de la Bresse bourguignonne, sites touristiques, etc ;
- Evaluer la satisfaction des clientèles vis-à-vis des services touristiques proposés sur le territoire ;
- Répondre aux enquêtes nationales et régionales de conjoncture et de fréquentation touristique ;

FONCTIONNEMENT

- L'Office de tourisme s'engage à mettre en place un fonctionnement lui permettant de maintenir a minima son classement en Office de Tourisme de catégorie II.

- L'Office de Tourisme est marqué « Qualité Tourisme » et s'engage à maintenir ses niveaux de service. Dans le cadre de sa démarche qualité, il met en place un système de mesure de la satisfaction de ses visiteurs et partenaires et des outils permettant de mettre en évidence tout dysfonctionnement, et prendre en compte les remarques, suggestions ou réclamations des visiteurs.
Il met en place un Groupe/Commission Qualité de Destination, impliquant des élus et prestataires de la Bresse bourguignonne, qui aura pour mission de travailler à une qualification de l'accueil en Bresse bourguignonne.

L'Office de Tourisme établit chaque année un plan d'actions annuel précisant les actions qui seront mises en place et soumis au comité syndical pour avis.

ARTICLE II : SOUTIEN FINANCIER DU SYNDICAT MIXTE

Pour permettre à l'Office de Tourisme de remplir l'ensemble de ses missions, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lui attribuera annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires et adapté à son classement et à son intégration dans la démarche qualité des Offices de Tourisme à l'échelle de ses différents bureaux d'accueil. Il s'engage également à lui reverser l'intégralité du produit de la taxe de séjour.

Par délibération du 31 janvier 2022, le Syndicat Mixte s'engage à attribuer une subvention de fonctionnement de 225 000 euros à l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne pour l'année 2022.

ARTICLE III : PAIEMENT

Le paiement de l'aide prévue sera effectué en deux ou trois fois.

ARTICLE IV : CONTROLE DE L'AIDE ATTRIBUEE

Chaque année, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, donnera au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, un compte rendu de l'emploi de l'aide attribuée, par l'intermédiaire de la transmission de son rapport d'activité et de ses comptes.

ARTICLE V : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une période d'un an.

Louhans, le

La directrice de l'Office du Tourisme
Du Pays de la Bresse bourguignonne

Le Président du Syndicat mixte
de la Bresse bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Date de la convocation : 24/01/2022

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-010 : Compte de gestion 2021 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le Comptable Public ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel présente le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols », dressé pour l'exercice 2021, par le Comptable du Trésor n'a appelé ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-014 : Validation de l'annexe financière 2022 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2022 organisé lors du Comité syndical du 6 décembre 2021 ;
- Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances payables en avril et en aout ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune.

Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 50 communes concernées en 2022, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2021 (du 17 décembre 2020 au 15 décembre 2021).

| Communes | Equivalent PC 2021 | Clé de répartition (%) | Avance payable en avril 2022 | Avance payable en aout 2022 | Coût prévisionnel 2022 |
|--------------------------|--------------------|------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| L'ABERGEMENT STE COLOMBE | 79 | 4,47 | 3 492,51 | 3 492,51 | 9 978,60 |
| BANTANGES | 29,5 | 1,67 | 1 304,81 | 1 304,81 | 3 728,02 |
| BAUDRIERES | 40,2 | 2,27 | 1 773,60 | 1 773,60 | 5 067,43 |

| | | | | | |
|----------------------------|-------|------|-----------------|-----------------|-----------|
| BEAUREPAIRE EN BRESSE | 22,6 | 1,28 | 1 000,09 | 1 000,09 | 2 857,41 |
| BOSJEAN | 14,8 | 0,84 | 656,31 | 656,31 | 1 875,17 |
| BRANGES | 101,2 | 5,77 | 4 508,24 | 4 508,24 | 12 880,68 |
| BRIENNE | 15,4 | 0,87 | 679,75 | 679,75 | 1 942,14 |
| BRUAILLES | 37,6 | 2,13 | 1 664,22 | 1 664,22 | 4 754,91 |
| CHAMPAGNAT | 12,1 | 0,68 | 531,30 | 531,30 | 1 518,00 |
| LA CHAPELLE NAUDE | 23,7 | 1,34 | 1 046,97 | 1 046,97 | 2 991,35 |
| LA CHAPELLE THECLE | 18,8 | 1,06 | 828,20 | 828,20 | 2 366,29 |
| CUISEAUX | 55,1 | 3,12 | 2 437,73 | 2 437,73 | 6 964,93 |
| CUISERY | 55,7 | 3,15 | 2 461,17 | 2 461,17 | 7 031,90 |
| DICONNE | 18,5 | 1,05 | 820,39 | 820,39 | 2 343,97 |
| DOMMARTIN LES CUISEAUX | 18,8 | 1,06 | 828,20 | 828,20 | 2 366,29 |
| LE FAY | 19,1 | 1,08 | 843,83 | 843,83 | 2 410,94 |
| FLACEY-EN-BRESSE | 14,5 | 0,82 | 640,69 | 640,69 | 1 830,53 |
| LA FRETTE | 15,4 | 0,87 | 679,75 | 679,75 | 1 942,14 |
| FRONTENAUD | 19,6 | 1,11 | 867,27 | 867,27 | 2 477,91 |
| LA GENETE | 24,4 | 1,38 | 1 078,22 | 1 078,22 | 3 080,64 |
| JUIF | 15,3 | 0,87 | 679,75 | 679,75 | 1 942,14 |
| LESSARD EN BRESSE | 18,8 | 1,06 | 828,20 | 828,20 | 2 366,29 |
| MERVANS | 57,6 | 3,26 | 2 547,11 | 2 547,11 | 7 277,46 |
| LE MIROIR | 20,7 | 1,17 | 914,15 | 914,15 | 2 611,85 |
| MONTAGNY PRES LOUHANS | 16,5 | 0,93 | 726,63 | 726,63 | 2 076,09 |
| MONTCONY | 23,2 | 1,31 | 1 023,53 | 1 023,53 | 2 924,38 |
| MONTPONT EN BRESSE | 37,9 | 2,14 | 1 672,03 | 1 672,03 | 4 777,23 |
| MONTRET | 26,2 | 1,48 | 1 156,36 | 1 156,36 | 3 303,88 |
| ORMES | 19,3 | 1,09 | 851,64 | 851,64 | 2 433,26 |
| OUROUX SUR SAONE | 118,6 | 6,71 | 5 242,67 | 5 242,67 | 14 979,07 |
| RATTE | 13,5 | 0,76 | 593,81 | 593,81 | 1 696,59 |
| ROMENAY | 72,1 | 4,08 | 3 187,80 | 3 187,80 | 9 107,99 |
| SAGY | 59,3 | 3,35 | 2 617,43 | 2 617,43 | 7 478,37 |
| SAILLENARD | 24,1 | 1,36 | 1 062,60 | 1 062,60 | 3 036,00 |
| SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE | 65,3 | 3,69 | 2 883,08 | 2 883,08 | 8 237,37 |
| SAINTE CROIX | 20,8 | 1,18 | 921,96 | 921,96 | 2 634,17 |
| SAINT ETIENNE EN BRESSE | 17,9 | 1,01 | 789,13 | 789,13 | 2 254,67 |
| ST GERMAIN DU BOIS | 69,8 | 3,95 | 3 086,22 | 3 086,22 | 8 817,78 |
| SAINT GERMAIN DU PLAIN | 76,3 | 4,32 | 3 375,31 | 3 375,31 | 9 643,75 |
| SAINT MARTIN DU MONT | 7,5 | 0,42 | 328,16 | 328,16 | 937,59 |
| SAINT USUGE | 52,7 | 2,98 | 2 328,34 | 2 328,34 | 6 652,40 |
| SAINT VINCENT EN BRESSE | 32,1 | 1,82 | 1 422,01 | 1 422,01 | 4 062,88 |
| SAVIGNY EN REVERMONT | 39,4 | 2,23 | 1 742,35 | 1 742,35 | 4 978,14 |
| SENS SUR SEILLE | 19,3 | 1,09 | 851,64 | 851,64 | 2 433,26 |
| SERLEY | 18,8 | 1,06 | 828,20 | 828,20 | 2 366,29 |
| SIMANDRE | 85,1 | 4,81 | 3 758,16 | 3 758,16 | 10 737,60 |
| SORNAY | 48,5 | 2,74 | 2 140,82 | 2 140,82 | 6 116,64 |
| THUREY | 16 | 0,91 | 711,00 | 711,00 | 2 031,44 |

| | | | | | |
|------------------------|---------|------|------------------|------------------|----------|
| TRONCHY | 9,6 | 0,54 | 421,91 | 421,91 | 1 205,47 |
| VARENNES SAINT SAUVEUR | 29,4 | 1,66 | 1 297,00 | 1 297,00 | 3 705,70 |
| TOTAL | 1 767,6 | 100 | 78 132,25 | 78 132,25 | 223 235 |

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'actualisation annuelle 2022 de l'annexe financière à la convention.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le..15/02/2022*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-015 : Compte de gestion 2021 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le Comptable Public ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, présente le compte de gestion du budget principal.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021, par le Comptable Public n'a appelé ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 29/01/2022
et publié, affiché ou notifié le... 15/01/2022

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

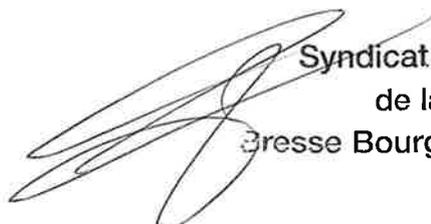
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022– 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37 L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 24/01/2022
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-019 : Vote de la participation des communautés de communes

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2021 organisé lors du Comité syndical du 7 décembre 2020 ;
- Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « *Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte.* »

Il indique que le Syndicat mixte devra en 2022 :

- Verser une subvention de fonctionnement pour l'Office de tourisme de Pays au regard de la dynamique au sein de l'Office qui poursuit la mise en œuvre de projets d'animation locale et de valorisation du territoire et de ses acteurs touristiques et équiper les services d'un logiciel de gestion de la taxe de séjour.
- Accompagner les communes et les communautés de communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et leurs projets urbains avec le SCoT, en lien avec le projet du territoire sur la transition énergétique et la santé et commencer à dresser le bilan du SCoT.
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels dont LEADER, contrat territorial, contrat local de santé et poursuivre les réflexions autour d'un projet alimentaire territorial.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

| Communauté de communes | Pop. municipale au 1 ^{er} janvier 2022 | Proposition en € par habitant / Tourisme | Sous-total compétence Tourisme | Proposition en € par habitant / SCoT | Sous-total compétence SCoT | Proposition en € par habitant / Développement local | Sous-total compétence Développement local | Participation 2022 |
|------------------------------|---|--|--------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|---|---|--------------------|
| Bresse Louhannaise Intercom' | 28 316 | 3,51 | 99 389,16 | 0,50 | 14 158,00 | 2,07 | 58 614,12 | 172 161,28 |
| Terres de Bresse | 22 353 | 3,51 | 78 459,03 | 0,50 | 11 176,50 | 2,07 | 46 270,71 | 135 906,24 |
| Bresse Revermont 71 | 9 882 | 3,51 | 34 685,82 | 0,50 | 4 941,00 | 2,07 | 20 455,74 | 60 082,56 |
| Bresse Nord Intercom | 6 534 | 3,51 | 22 934,34 | 0,50 | 3 267,00 | 2,07 | 13 525,38 | 39 726,72 |
| TOTAL | 67 085 | | 235 468,35 | | 33 542,50 | | 138 865,95 | 407 876,80 |

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

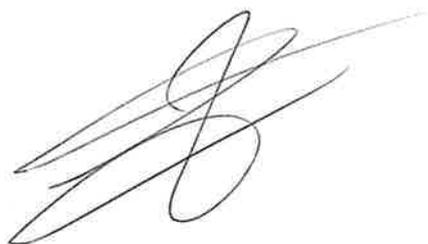
- **APPROUVE** la participation des communautés de communes telle qu'indiquée ci-dessus, pour l'année 2022, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022.*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

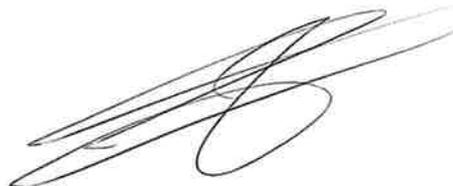
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37 L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Date de la convocation : 24/01/2022
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-020 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole ;
- Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;

M. le Président explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire car le paiement du FEADeR 2014-2020, sollicité depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les temps de travail des agents mobilisés sur le programme européen LEADER et le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable, est encore compromis pour ce début d'année.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Les conditions proposées pour 2022 par le Crédit agricole sont les suivantes :

- Objet : dépenses de fonctionnement
- Montant : 200 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (valeur actuelle au 07/01/2022 : 0%) + 0,80%
- Taux plancher : 0,80%
- Commission de réservation : 200,00 Euros
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 200 000 euros ;
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 29/02/2022
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022 .*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-021 : Adhésion au dispositif PAYFIP

- Vu le débat d'orientation budgétaire 2022 organisé lors du Comité syndical du 6 décembre 2021 ;
- Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;

M. le Président rappelle que dans l'optique d'une optimisation du produit de la taxe de séjour, le Syndicat Mixte fera l'acquisition d'un logiciel de gestion et de déclaration de taxe de séjour en ligne qui aura pour but de faciliter les déclarations des hébergeurs, le suivi des reversements par l'Office de Tourisme et le Syndicat Mixte, et qui permettra d'améliorer l'observation de l'activité touristique sur la Bresse bourguignonne.

Afin de permettre aux hébergeurs de payer en ligne leur titre individuel de recette, le syndicat mixte doit adhérer au dispositif PAYFIP.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention et le formulaire d'adhésion au dispositif PAYFIP.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le 15/02/2022

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 31 janvier 2022 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt-deux le trente et un du mois de janvier, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle du Marais - Route du Bourg à 71500 BRANGES.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 4

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 35

Date de la convocation : 24/01/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. JACQUINOT Nicolas

Délibération n°2022-022 : Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Bresse Val de Saône

- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2012 donnant compétence au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un Schéma de cohérence territoriale ;*
- *Vu les articles L.132-7 à L.132-11 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Personnes Publiques Associées ;*
- *Vu le SCOT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le courrier du Syndicat mixte BRESSE VAL DE SAONE reçu le 15 décembre 2021 indiquant que le projet de SCOT Bresse Val de Saône a été arrêté,*
- *Considérant la réunion de bureau du 17 janvier 2022 ;*

Le Président indique que le Syndicat mixte BRESSE VAL DE SAONE a arrêté son projet de SCOT le 30 novembre 2021. Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en tant que territoire voisin est Personne publique associée dans ce dossier et, qu'à ce titre, il doit donner son avis sur le projet.

Néanmoins, il explique que le territoire de la Bresse bourguignonne est voisin de ce territoire uniquement par la commune de Sermoyer qui jouxte Ratenelle et Romenay. Les relations entre les 2 territoires sont donc relativement faibles. Les interactions principales relèveront plutôt de l'ensemble remarquable que forme l'ENS (Espace naturel sensible) des Dunes de Sermoyer avec la Réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle et le réservoir écologique que constituent la Saône et ses berges.

L'ensemble des documents du projet arrêté du SCOT Bresse Val de Saône est disponible au siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

Une présentation synthétique du projet, telle qu'annexée, est faite en s'appuyant sur les thématiques pour lesquelles les territoires sont le plus en interaction : armature territoriale, développement économique, trame verte et bleue.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet du SCoT Bresse Val de Saône en tant qu'il ne nuit pas au développement durable de la Bresse bourguignonne tel que prévu dans le SCoT de notre territoire.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ...09/02/2022
et publié, affiché ou notifié le...15/02/2022 .*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Synthèse du projet arrêté de SCoT Bresse Val de Saone

Le territoire du SCoT Bresse Val de Saône compte 38 communes réparties dans 2 Intercommunalités (CC Bresse et Saône au nord et CC de la Veyle au sud). Ce territoire est situé entre l'agglomération de Mâcon et l'agglomération de Bourg-en-Bresse. Il compte 46 905 habitants (au 01/01/2015).

AXE1 - REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE PAR UN DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

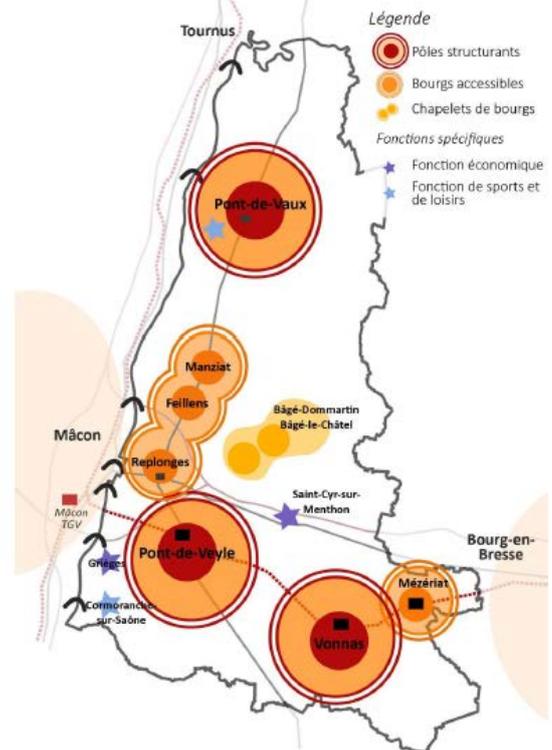
Tendre vers une neutralité carbone

- Réduire la vulnérabilité énergétique
- Renforcer l'indépendance énergétique du territoire au regard des énergies fossiles

Renforcer l'armature territoriale

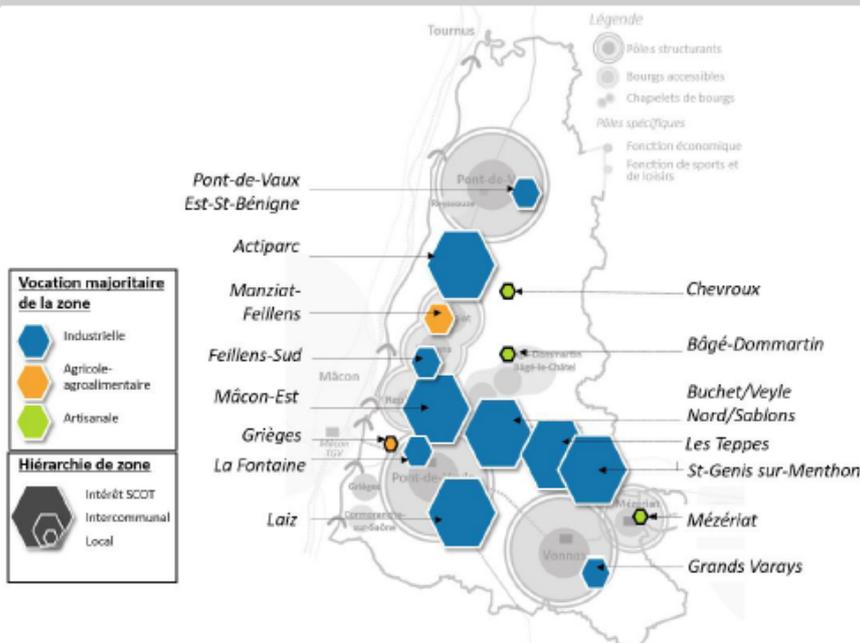
- Faire jouer pleinement le rôle de pôles urbains aux 3 pôles structurants de Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Vonnas
- Maintenir une offre de services de santé pour l'ensemble des habitants, en prenant appui sur les centralités

SCHEMA DE L'ARMATURE DU TERRITOIRE DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE HORIZON 2040



AXE2 - 2 VALORISER LES RESSOURCES LOCALES POUR DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI

HIERARCHISATION DES SITES ET ZAE EXISTANTES ET FUTURES DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE HORIZON 2040



Faire de l'espace agricole et naturel un pilier de l'organisation du territoire

Soutenir les autres grandes filières productives

Le besoin en foncier dans ces ZAE est évalué à un maximum de 120 ha à l'horizon 2040

Au niveau du foncier économique du SCoT de la Bresse bourguignonne, il est prévu des aménagements à hauteur de 144 ha dans les ZA existantes.

AXE3 - ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX EVOLUTIONS SOCIODEMOGRAPHIQUES ET A L'HABITAT

Accueillir de la population en tenant compte du contexte régional et général

L'augmentation de population envisagée par le SCOT à l'horizon 2040 (de 2022 à 2040) est fixée à +1,1% de variation annuelle moyenne de la population pour un **accroissement de population d'environ 10 500 habitants**. Il prévoit de **produire environ 6 150 logements** entre 2022 et 2040, en intégrant la construction neuve et la rénovation du bâti existant, soit une moyenne de 340 logements par an.

| Objectifs minimum de densité moyenne brute (logements par hectare) selon l'armature territoriale | |
|--|------------------|
| Pôles structurants | 25 logements/ha |
| Leur zone d'influence | 18 logements /ha |
| Bourgs accessibles | 18 logements /ha |
| Chapelet de bourgs | 18 logements /ha |
| Villages | 15 logements /ha |

Les objectifs minimums de densité moyenne brute s'apprécient globalement par typologie de pôles.

Le SCOT affiche une ambition de réduire la consommation foncière à vocation « habitat » à **302ha soit -38% par rapport aux 10 années précédentes**.

Pour comparaison, le SCoT de la Bresse bourguignonne prévoit une augmentation de 0,8% par an soit +11 000 habitants sur une période de 19 ans (2016 à 2035) avec la construction de 8 614 logements avec une consommation d'espace de 565 ha maximale.

Promouvoir un développement respectueux des paysages et des patrimoines

- Préserver les qualités du grand paysage
- Valoriser la qualité du paysage urbain



- Grand itinéraire cyclable à aménager
- Grand itinéraire cyclable à valoriser

Préserver les qualités du grand paysage et valoriser la qualité du paysage urbain

- 👁 Vues remarquables
- ☆ Sites urbains de caractère